

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

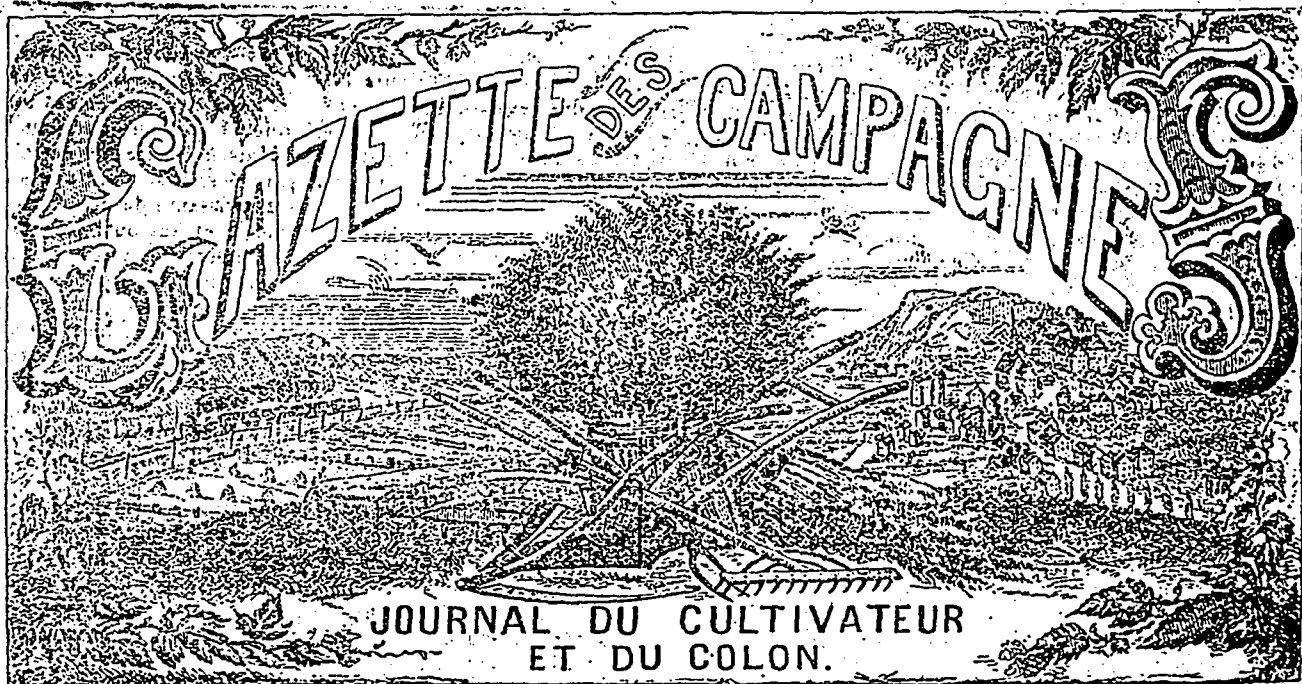
- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT : \$1 PAR AN.

Editeur-Propriétaire : FIRMIN H. PROULX.

PARAIT TOUS LES JEUDIS

SOMMAIRE

- Causerie Agricole :** De l'emploi du produit des terres en herbages (Suite).—Précautions à prendre relativement aux bestiaux qu'on soumet d'abord au pâturage.
- Revue de la Semaine :** Le Parlement Fédéral : Le Gouvernement n'a pas l'intention d'établir une ligne de chemin de fer entre St. Charles et la Pointe-Lévi ; l'acquisition de la division du chemin de fer du Grand Tronc entre Lévi et la R.-du-Loup est sous considération ; comment le Gouvernement Fédéral accueille les questions agricoles qui lui sont soumises.—Le bal donné par Son Excellence Lord Dufferin.—Décret du Gouvernement Impérial sur la loi des Ecoles du Nouveau-Brunswick ; jubilation des journaux fanatiques à ce sujet.—Les Etats-Unis entrent dans la même voie de persécution contre les écoles catholiques.—Paroles adressées à l'Union Catholique de New-York, par son Eminence le Cardinal McCloskey en présence de ces nouvelles menaces contre le catholicisme.—Organisation de l'Ordre de l'Union Américaine, société ayant pour programme l'ameublissement du catholicisme.
- Correspondances :** L'apiculture à St. Edouard (Rivière-Bois-Clair).—Le blé carié ; moyens de prévenir la carie des blés.
- Sujets divers :** La santé publique ; de l'air confiné.—Fassonement du sol avant et après les semilles.—Colonisation ; nouveau plan, proposé par M. J. A. Chicoine.—Les vingt règles du charrotier.—Plaidoyer en faveur des oiseaux.—Des sociétés d'agriculture ; fruits qu'on peut en retirer en faisant partie de ces sociétés et en suivant attentivement leurs travaux ; importance de l'organisation des Cercles agricoles par les Sociétés d'agriculture.—Le drainage.
- Petite Chronique :** Notre commerce de fromage, de beurre et d'œufs.—Le changement projeté dans le Tarif de la Puisseance.—L'abondance au Sagouay.—Œuf artificiel.
- Recettes :** Manière de conserver le miel.—Moyen de raccommoder la porcelaine.

Un morceau de notre presse qu'il a fallu envoyer à un mécanicien de Québec, nous a causé le retard dans l'impression des deux derniers numéros.

Pour la même raison, nous ne pourrons expédier notre "Catalogue de Graines" que dans 10 ou 12 jours.

CAUSERIE AGRICOLE

DE L'EMPLOI DU PRODUIT DES TERRES EN HERBAGES

(Suite.)

Le pâturage de la lupuline, du trèfle rampant, et particulièrement celui du sain-foin, ont toujours paru exempts du reproche si fondé qu'on peut faire à la plupart des plantes fourragères tirées de la famille des légumineuses, sous le rapport des météorisations ; mais ce grave inconvénient et celui non moins dommageable de la détérioration des prairies, excepté dans les cas précités, ne sont pas les seuls qui résultent de l'exercice du pâturage. Il a été souvent remarqué : 1o. que toute herbe pâturée repoussait moins vite et moins bien que lorsqu'elle avait été fauchée à temps et convenablement, ce qui s'explique visiblement par la différence de la coupe qui, dans le premier cas, est souvent hachée et inégale, tandis que dans le second, elle est tranchée, nette et égale, et que le terrain reste d'ailleurs couvert d'une partie des feuilles radicales, ce qui contribue beaucoup à la sortie de nouvelles pousses ; 2o. que l'inégalité du pâturage, résultant du piétinement et de l'effet produit par les déjections des bestiaux, qui les empêchent de brouter souvent pendant plusieurs années, non-seulement les parties sur lesquelles elles sont déposées, mais aussi toutes

A NOS
PRIÈRE ABONNÉS DE PAYER
AU PLUS TOT.

celles qui les environnent ou qui sont trépigées, occasionnent une perte assez considérable dans la consommation du fourrage; 3o. que l'engrais qui se trouve ainsi disséminé sur la prairie est en grande partie perdu pour la reproduction, surtout sur les prairies sèches, parce qu'il est promptement évaporé ou dévoré par des myriades d'insectes, auxquels il sert de pâture et de retraite; 4o. enfin, que sur les prairies pâturées, et principalement sur celles qui sont plus sèches et plus élevées que basses et humides, le sol se trouve bien plus épuisé que sur celles qui ont été fauchées, circonstance qui exerce une grande influence sur les assolements et que nous expliquerons plus loin.

Malgré les inconvénients attachés au pâturage dans un grand nombre de cas, plusieurs agronomes ont prétendu d'une manière générale qu'on épuisait la terre en fauchant les prairies plus qu'en faisant consommer leur produit sur pied, et qu'elles devaient être alternativement pâturées et fauchées.

Sans doute, si le fauchage se fait à contre-temps, comme cela n'arrive que trop souvent, c'est à-dire lorsque la majeure partie des plantes est chargée ou même dépouillée de graines mûres, la terre peut se trouver ainsi plus épuisée que par l'action du pâturage, et de plus, souillée d'un grand nombre de plantes nuisibles ou au moins inutiles. Mais si, comme cela doit toujours se faire, on saisit, pour commencer le fauchage, l'époque où la majeure partie des plantes entre en fleurs, alors la prairie fauchée devra nécessairement se trouver plus épuisée que celle qui aura été pâturée, et la différence sera d'autant plus possible, que la prairie sera naturellement plus sèche et plus élevée.

Afin de mettre cette vérité hors de doute, plusieurs agronomes ont fait à maintes reprises, des expériences sur cet objet important.

Voici comment ils ont opéré: " Nous avons divisé, disent-ils, en deux parties des prairies qui avaient été jusqu'alors soumises au même traitement, sous tous les rapports, dans lesquelles la nature du sol, l'exposition et toutes les autres circonstances essentiellement influentes sur la végétation étaient aussi égales qu'il est possible, et que nous avions l'intention de défricher l'année suivante. Nous avons fait pâturer l'une, à diverses reprises, depuis le commencement du printemps jusqu'à l'époque du fauchage; et nous avons fait faucher l'autre, à laquelle les bestiaux n'avaient pas touché, à l'époque où la majeure partie des plantes entraient en fleurs. La totalité ayant ensuite été rigoureusement soumise au même traitement, défrichée et ensemencée en diverses natures de céréales et autres productions, nous avons constamment reconnu que la partie fauchée donnait des produits supérieurs à ceux de la partie pâturée. La différence était d'autant plus sensible que la prairie était naturellement plus sèche et le sol de qualité moins bonne; et c'est surtout sur nos sain-foins que cette différence était très-prononcée."

L'explication théorique de ce résultat paraît d'ailleurs assez facile. Les plantes, comme l'on sait, sont alimentées par la terre et par l'atmosphère, c'est-à-dire que leurs racines et leurs feuilles sont deux puissants moyens dont la nature les a pourvues pour puiser leur aliment dans ces deux grands réservoirs. Dans le premier cas, celui du pâturage, les soustractions répétées des feuilles privent nécessairement les plantes pendant assez longtemps d'un de ces deux moyens essentiels à leur prospérité; et la terre qui fournit alors, elle seule, les produits d'une végétation irrégulièrement interrompue, les racines étant le seul moyen restant de puiser l'aliment, doit nécessairement en être plus

épuisée. Dans le second cas, celui du fauchage, l'atmosphère concourant toujours à l'entretien des plantes par l'arrachement des feuilles, la dernière doit aussi nécessairement se trouver d'autant moins épuisée, que la première aura contribué davantage à cet entretien. Mais à cette cause essentielle d'épuisement des prairies pâturées, il se joint nécessairement une seconde cause assez puissante de détérioration; elle existe dans le piétinement, et surtout dans le dépouillement du sol. D'une part le resserrement de la terre ne permettant plus aux bénignes influences atmosphériques de la pénétrer et de l'améliorer, elle cesse d'être meuble et fertile, comme on la trouve toujours sous une couche épaisse d'herbe, et l'action des instruments aratoires a d'ailleurs moins de prise sur elle: de l'autre, l'exposition de sa surface à toute l'action stérilisante du hâle, des chaleurs excessives et des averses, occasionne encore une forte évaporation et par conséquent la soustraction de principes utiles à la végétation.

Mais, dira-t-on, peut-être, les déjections animales déposées sur la prairie durant l'exercice du pâturage peuvent établir une compensation équivalente à la déperdition. Il faut se désabuser sur ce point. L'engrais, très-inégalement disséminé d'abord, est ensuite presque entièrement évaporé ou entraîné souvent hors de la prairie; et si l'on en excepte les prairies marécageuses, où il produit ordinairement les bons effets que nous avons signalés, principalement lorsque le pâturage s'y exerce de bonne heure, il est presque nul pour la reproduction; souvent même il devient nuisible, en détruisant l'herbe, ou en la rendant désagréable aux bestiaux. Ainsi, tout concourt, comme l'on voit, à rendre spécialement les prairies sèches, qui ont été soumises au pâturage, moins fertiles que celles qui ont été convenablement fauchées.

D'après tout ce qui précède, nous nous croyons donc autorisé à conclure que, dans un très-grand nombre de cas, l'action du pâturage est plus nuisible qu'utile aux prairies, ainsi qu'aux bestiaux, qui, indépendamment des inconvénients précités, sont souvent fortement incommodés des divagations auxquelles ils sont assujettis, et de leur exposition continuelle à toutes les intempéries des saisons.

Cependant, comme il se trouve aussi un assez grand nombre de cas où le pâturage est non-seulement utile, mais encore déterminé forcément par les circonstances locales, ou par d'autres motifs aussi puissants, tels que la nécessité de l'exercice et d'un air renouvelé, pour le parfait développement et la santé des jeunes animaux particulièrement, et l'impossibilité de les tenir tous à couvert par diverses causes; le moyen de le rendre ou plus avantageux, ou moins nuisible aux prairies et aux bestiaux, consiste essentiellement à en régler convenablement l'exercice, et c'est ce que nous allons essayer de faire.

Les principales précautions à prendre relativement aux bestiaux qu'on soumet d'abord au pâturage, consistent:

- 1o. A choisir une époque à laquelle le temps paraît au beau depuis plusieurs jours, et l'herbe pas trop avancée en végétation;
- 2o. A ce que les bestiaux ne soient jamais affamés lorsqu'ils entrent au pâturage;
- 3o. A ce que l'étendue à pâturer soit proportionnée à la quantité d'aliments qu'ils peuvent prendre sans s'incommoder;
- 4o. A ce qu'ils soient soustraits autant que possible aux fortes intempéries des saisons;
- 5o. A ce que la qualité de l'herbe soit assortie à la nature des bestiaux.

La nécessité de ces développements est assez sensible pour n'avoir pas besoin de développement, surtout d'après ce que nous avons déjà exposé sur cet objet.

Celles qu'il est essentiel d'observer à l'égard des prairies, consistent : 1^o. A ce qu'on y admette l'espèce des bestiaux analogue à la nature de l'herbage ; 2^o. à ce que l'exercice du pâturage ne soit point fait à contre temps, ni trop long-temps prolongé ; 3^o. enfin, à ce qu'il soit suspendu pendant les temps très-humides.

Ces principes exigent quelques développements.

Il convient d'observer d'abord, que chaque espèce particulière de bestiaux exige, pour prospérer, une nature d'herbage différente, ainsi :

La bête à laine préfère à tous les autres, les pâturages secs et élevés, dont l'herbe est plus remarquable par sa qualité que par sa quantité.

Le bœuf demande, pour prospérer, un herbage gras et abondant.

Le porc recherche les prairies marécageuses et fangeuses, sur lesquelles il aime à se vautrer, à cause de l'humidité dont il a essentiellement besoin, et il y recherche avidement les racines tuberculeuses et les insectes.

Le cheval est un animal de plaine, lequel préfère généralement les herbages qui tiennent le milieu entre ceux qui sont secs et élevés, et ceux qui sont bas et humides.

Nous remarquons ensuite que l'effet que produit sur les herbages chaque espèce de bestiaux présente aussi des différences.

La bête à laine tond l'herbe plus près de terre qu'aucune autre, et elle la détruit souvent, soit en la broutant jusqu'au collet, soit en l'arrachant sur les prairies sèches qu'elle parcourt en été. Nous avons souvent eu occasion de remarquer cet effet.

Le cheval pince l'herbe moins près de terre que la bête à laine, mais plus près que les suivants ; et ses déjections fortement alcalines et dessiccatives, ainsi que celles de la bête à laine, sont ordinairement plus nuisibles qu'utiles aux pâturages, si l'on en excepte cependant ceux qui pèchent par excès d'humidité.

Le bœuf est de tous nos bestiaux celui qui nuit le moins aux herbages. Il fauche, pour ainsi dire, l'herbe à une certaine hauteur et l'ondommage très-rarement ; ses déjections, très-humides et onctueuses, améliorent plutôt les pâturages qu'elles ne leur nuisent, lorsqu'elles sont convenablement disséminées ; et quoique, par son poids, il soit très-propre à défoncer le sol qu'il foule par les temps humides, il a moins que le cheval cet inconvénient, à cause de la bifurcation et de l'évasement de ses pieds, qui présentent plus de surface et d'écartement.

Le porc est essentiellement devastateur, et par les fouilles répétées qu'il pratique pour déterrer les racines et les insectes qu'il recherche, il détruit souvent plus d'herbe qu'il n'en consomme, à moins qu'on ne lui fasse dans le groin une espèce d'aiguillon de fer qui l'empêche de fouiller sans éprouver une douleur qui le retient ordinairement.

Ces faits fournissent des renseignements fort utiles pour l'exercice du pâturage.

Les pâturages les plus élevés et les plus arides conviennent essentiellement à la constitution de la bête à laine ainsi que les prairies les plus saines et les plus abondantes en herbes fines et savoureuses ; mais il faut, autant que possible, éviter qu'elle les épaisse et les détruise en prolongeant trop long-temps son séjour. Il y a généralement de l'avantage à ne l'admettre dans les prairies qu'après le bœuf et le cheval, lorsqu'elles ont besoin d'être broutées très-ra-

car elle peut être fort utile sous ce rapport dans les prairies humides dont on désire améliorer. l'herbage en les desséchant ; mais comme nous devons le répéter, il est essentiel de prendre toutes les précautions convenables, en ce cas, pour la santé des animaux, comme pour la conservation de l'herbe ; et on y pourvoira surtout en évitant les temps humides. La bête à laine, par son aptitude à tondre l'herbe très-près de terre, peut encore être employée fort utilement pour faire taller, dans les jeunes prairies, l'herbe clair semée qui tend naturellement plus à s'élever qu'à s'étendre, lorsqu'on ne la force pas à prendre une autre direction.

On doit, autant que possible, éviter pour le cheval les pâturages arides, comme ceux qui pèchent par excès d'humidité. Il est aussi nuisible aux premiers qu'ils lui sont convenables ; mais il peut quelquefois améliorer les derniers, comme la bête à laine, et par des moyens équivalents. Il y a généralement de l'avantage à l'admettre dans ces pâturages après le bœuf, et avant la bête à laine, parce qu'il tient le milieu entre les deux par la manière dont il pince l'herbe ; mais il est très-essentiel d'éviter les temps humides, à cause de son poids et de la forme de son sabot, qui est très-aisément dans la terre lorsqu'elle est saturée d'eau, et y forme des trous dans lesquels la bonne herbe pourrit, se détruit, et se trouve remplacée par des plantes marécageuses. On remarque qu'il épuise et dessèche ordinairement les herbages les plus sains et les plus fertiles, tant par la nature de ses déjections que par la manière dont il pince l'herbe près de terre : aussi ne l'y admet-on généralement qu'avec beaucoup de réserve, lorsqu'ils sont bien administrés, et on lui conserve plus particulièrement, pour les mêmes raisons, ceux qui redoutent moins les effets de la sécheresse et des engrais fortement alcalins et peu onctueux.

On doit surtout réserver pour les bœufs et les vaches les herbages de la meilleure qualité, comme de la plus grande fertilité ; et il existe les plus grands rapports de convenances entre ces herbages et ces animaux, qui s'améliorent réciproquement. Les déjections de ceux-ci, très-humides et très-onctueuses lorsqu'elles sont convenablement distribuées, conservent et augmentent même la fertilité de ceux-là, qui se perpétue par ce moyen, ainsi que par la première dont ils pincant et fauchent en quelque sorte l'herbe, sans l'arracher, ni la couper trop bas ; ce qui prévient le dessèchement et l'épuisement du fonds. Il convient généralement de commencer l'exercice du pâturage par ces animaux qui, pour cet objet, méritent la préférence sous tous les rapports.

Le choix à faire entre les bœufs et les vaches, ainsi qu'entre les jeunes et les vieux animaux, relativement à la nature du pâturage, doit être établi par les convenances locales, et sur le genre de spéculation que le cultivateur a en vue. Les principaux objets à considérer sur ce point sont : 1^o. l'élevage ou l'éducation des jeunes animaux ; 2^o. l'engraissement de ceux qui sont adultes, ou seulement leur entretien ; 3^o. la fabrication du beurre ; et 4^o. celle du fromage. On peut établir sur ces divers objets quelques principes généraux.

Les herbages les plus nouveaux sont généralement les plus appropriés à l'état des jeunes animaux, parce qu'ils les développent et les nourrissent plus qu'ils ne les engraisent. Les herbages anciens, au contraire, dont l'herbe a plus de corps, plus de soutien, dont les sucs, moins aqueux, sont plus élaborés et plus disposés à l'assimilation, conviennent essentiellement aux animaux adultes, parce qu'ils leur procurent promptement l'embonpoint et la graisse dont ils ont besoin, lorsqu'ils sont consacrés à la boucherie ; et on doit les éviter, ou les dispenser au moins avec beaucoup

dé sobriété, aux animaux qu'on désire conserver pour le travail ou pour tout autre objet, dans un état mitoyen entre la maigreur et l'obésité, qui sont également à redouter.

Il est d'observation générale que les herbages les plus bas et les plus humides sont moins propres à engraisser les bœufs qu'à augmenter la quantité du lait des vaches, et on doit les destiner préférablement à ce dernier objet, lorsque les circonstances le permettent.

Les herbages élevés, ouverts, et très-exposés à l'action des vents, conviennent moins aussi, pour la production du lait, comme pour l'engraissement, que ceux qui sont bas, clos et abrités.

On observe encore en plusieurs endroits, et nous l'avons observé nous-mêmes, que les herbages nouveaux, aqueux, marécageux, garnis d'herbes grossières, sont plus convenables ordinairement à la fabrication du fromage qu'à celle du beurre, qui à son tour est généralement plus abondant et de meilleure qualité sur les herbages anciens, sains et fertiles.

Enfin, on a observé également que le beurre se conserve plus longtemps, et qu'il est plus ferme et plus consistant, lorsqu'il provient du pâturage dans les herbages anciens naturellement fertiles et non engraisés, que lorsqu'il résulte d'herbages alternés avec les cultures céréales, qui ont exigé des engrais ou des amendements, et surtout lorsque les derniers sont d'une nature calcaire, ce qui doit être pris en considération dans les assolements.

On ne doit jamais admettre le porc dans les herbages de bonne qualité qu'on désire conserver; mais, lorsqu'on veut les détruire, il peut être employé utilement pour purger la terre de toutes les plantes à racines traçantes, charnues et tuberculeuses, qu'il détruit efficacement, ainsi que plusieurs insectes nuisibles qu'il déterre en fouillant. Les pâturages qui conviennent le mieux à sa constitution sont ceux qui sont marécageux; car il a le plus grand besoin de tempérer la chaleur et d'assouplir la rigidité de sa peau, en se vautrant dans les endroits frais et humides; et s'il paraît immonde, comme on le suppose assez généralement, c'est que l'eau dont il a besoin se trouve souvent souillée d'immondices qui sont réellement plus nuisibles qu'utiles à sa prospérité. On peut encore lui consacrer avec avantage les tréfières qu'on a l'intention de défricher ensuite; il y prospère beaucoup et s'y développe rapidement; mais nous le répétons, l'eau et non la malpropreté est indispensable à sa santé, et les herbages garnis de mares, ou mieux encore, de sources et de ruisseaux, sont toujours à préférer pour cet animal.

Nous entrerons dans quelques considérations générales sur l'administration des prairies consacrées au pâturage.

Plusieurs objets importants à considérer se présentent relativement à cette pratique. C'est ce que nous ferons dans notre prochaine *Causerie*.

(A continuer.)

REVUE DE LA SEMAINE

Le parlement Fédéral est activement à l'œuvre. L'hon. M. Cartwright, trésorier de la Puissance a présenté son Budget le 25 février. Le gouvernement n'a pas encore établi aucun des changements qui devront être faits au Tarif; cette question donne de grandes inquiétudes à nos hommes de commerce et à nos industriels. Les hommes d'affaires attendent avec anxiété le dénoyement de cette question qui décidera de

notre avenir en fait de commerce et d'industrie de toutes sortes.

Chaque Séance apporte son contingent d'interpellations et de demandes au Gouvernement.

L'hon. M. Blanchet a demandé si c'était l'intention du Gouvernement de construire un embranchement de chemin de fer entre St. Charles à St. Joseph de Lévi? Il lui a été répondu que telle n'était pas l'intention du Gouvernement.

M. Fiset, député de Rimouski, a demandé si c'était l'intention du Gouvernement, dans l'intérêt et pour le bon fonctionnement régulier de l'intercolonial de prendre des arrangements avec la Compagnie du Chemin de fer du Grand Tronc, pour l'acquisition de la partie de la voie ferrée entre la Rivière-du-Loup et Lévi?—On lui a répondu que le Gouvernement était en pourparler à ce sujet. Il est à espérer que le Gouvernement se décidera à faire l'acquisition de cet embranchement, car les embarras éprouvés par les cultivateurs et les marchands, afin d'éviter une double transaction dans le transport de leurs marchandises, fait qu'ils préfèrent employer les goëlettes ou les steamers: de là une perte pour l'Intercolonial et le Grand Tronc.

M. Orton, député de Wellington (Ontario) a proposé la formation d'un Comité chargé de prendre en considération les intérêts agricoles du pays, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, et de faire rapport de temps à autre.

L'hon. premier ministre Mackenzie objecta à ce que le Comité ait le droit d'envoyer quérir papiers et personnes, parce qu'il y a eu déjà deux comités de nommés dans ce but; le rapport soumis à la dernière Session, dit-il, n'était qu'un résumé du rapport soumis par l'autre comité. La classe agricole est la plus indépendante du pays, et n'a pas besoin d'être sous l'égide de M. le député Orton. Il objecta à ce que le Comité ait le pouvoir d'obtenir des renseignements sur l'état actuel de notre agriculture dans le pays, parce que cela entraînerait à des dépenses inutiles sans produire de bons résultats.

M. Masson dit que le Comité devrait avoir le droit d'entendre des témoins.

M. Archibald dit que la classe des cultivateurs à l'aise et contente de son sort ne voit pas l'utilité de ce Comité. (Faut-il que le Gouvernement Fédéral refuse sa protection aux cultivateurs pauvres, sous prétexte qu'elle n'est pas nécessaire aux cultivateurs riches?)

M. Patterson condamne cette action du Gouvernement à l'égard de la classe agricole.

M. Plumb se prononce en faveur de ce projet, et dit qu'il est surpris que le Gouvernement s'y oppose.

L'hon. M. Mackenzie répond qu'il n'est pas opposé à ce projet; il a seulement demandé que le Comité n'eût pas le droit d'envoyer quérir personnes et papiers, afin d'éviter des dépenses inutiles.

M. Smith (Peel) dit qu'il y a un grand nombre de cultivateurs qui demandent ce Comité.—La question en est restée là.

Voilà donc, cultivateurs, que l'on se refuse à Ottawa de s'occuper de vos intérêts, sous le futile prétexte d'une dépense inutile.—Vous n'avez cependant pas à vous en plaindre: c'est un peu de votre faute. Avez-vous bien répondu à l'appel que vous faisait le

Comité d'agriculture formé sous le Gouvernement MacDonald, alors que trois cultivateurs seulement de notre Province ont jugé nécessaire de donner les renseignements demandés par ce Comité. Tant que vous laisserez en d'autres mains le soin de vos intérêts agricoles, il en sera toujours ainsi.

Pourquoi, cultivateurs, ne faites-vous pas comme le haut commerce et l'industrie? pourquoi ne pas vous unir; former des cercles agricoles et une *Convention agricole Nationale*? Ne voyez-vous pas aujourd'hui des députations de nos chambres de commerce et d'associations industrielles se rendre à Ottawa pour faire valoir leurs propres intérêts? Si la *Convention agricole Nationale* était établie, elle aussi aurait sa députation auprès de nos ministres fédéraux, et ayant en mains les exposés des différents *cercles agricoles* ils feraient valoir votre cause sans avoir besoin de quérir personnes et papiers, dépense que le Gouvernement déclare ne pouvoir faire en votre faveur. Ne laissez pas à d'autres le soin de veiller à vos propres affaires: *Unissez-vous.*

— Le bal donné le 23 février, par Son Excellence le Gouverneur-Général lord Dufferin, nne des plus belles et des plus coûteuses fêtes qui aient jamais été données dans la Puissance, n'a pu être égalé que par les fêtes royales en Europe. Le costume de Son Excellence était de la plus grande richesse et a coûté \$800. Les invités étaient au nombre de 600. Les dépenses nécessitées pour ce bal, par Son Excellence ont dû atteindre plusieurs milliers de piastres. Voici les observations judicieuses que fait le *Franc Parleur* au sujet de cette fête princière:

"Pendant que l'on souffre ici, que nos ouvriers sont sans travail, leurs familles sans abri, sans pain et sans combustibles, là-bas, à Ottawa, on rit, on s'amuse et l'on danse. Pénible et humiliant contraste qui blesse le cœur et donne à penser!

"Nous venons de parcourir les journaux de la métropole et d'ailleurs, et le compte-rendu du bal du Gouverneur prime toutes les affaires politiques et commerciales.

"Ce n'est pas tant l'amusement innocent en lui-même que nous blâmons, mais bien son opportunité en face d'une misère aussi générale, et les sommes d'argent que l'orgueil et la prodigalité ont jeté en pâture à l'avidité des tailleurs américains et des couturières à la mode.

"Des milliers de louis sont allés s'engouffrer ainsi pour l'enfantine curiosité d'aller faire parade durant quelques heures d'un costume qui, au-delà de cette occasion, jetterait du ridicule sur son propriétaire, si en certains cas il n'était sujet à des lois de police.

"Que Lord Dufferin fasse les choses royalement, nous n'avons rien à lui reprocher là dessus, sa fortune personnelle et le richissime salaire que nous lui votons annuellement, peut lui permettre ces fantaisies et ce luxe.

"Son rang d'ailleurs l'autorise à faire plus que le commun des mortels.

"Mais, pour notre part, nous aurions préféré lui voir verser dans le sein du pauvre et de l'indigent, des milliers destinés aux folies d'un bal masqué.

"Le concert de bénédictions qui serait parvenu jusqu'à lui l'aurait amplement dédommagé des jouis-

sances éphémères d'une fête où l'orgueil a eu la meilleure part.

"Son nom serait aujourd'hui béni dans bien des chaumières, et l'on se rappellerait longtemps le souvenir de cet homme distingué, qui, à toutes ses brillantes qualités, avait su ajouter celle plus modeste mais plus réelle d'un cœur compatissant, aimant et charitable.

"Une vingtaine de milliers de piastres répandues dans nos grands centres parmi une population affamée et dénuée de tout, quelle somme de bien incalculable n'aurait pas fait ce fort montant dépensé au profit du cœur contre la satisfaction et l'enivrement du moment!"

— Nous annonçons, dans notre dernière revue, que M. l'Orateur de la Chambre des Communes, avait donné lecture d'un décret du Gouvernement Impérial, sur la question de la loi des écoles du Nouveau Brunswick; voici la teneur de ce document:

"LE COMTE DE CARNAVON AU COMTE DUFFERIN,

"DOWNING STREET, 18 octobre 1875."

"MILORD.—J'ai dûment reçu et pris en considération la dépêche de Votre Seigneurie No. 96 du 13 avril, me communiquant une adresse votée à la Reine par la Chambre des Communes du Canada, au sujet de l'Acte des Ecoles du Nouveau-Brunswick de 1871, et j'ai cru à propos de différer ma réponse à cette dépêche jusqu'à votre retour au Canada.

"L'adresse a été mise au pied du trône, et il a plus à la Reine de la recevoir bien gracieusement, mais je n'ai pas cru devoir conseiller à Sa Majesté de prendre aucune mesure à cet égard.

"2. Je suis d'avis, ainsi que le représente l'adresse, que toute législation par le Parlement Impérial à l'effet de restreindre les pouvoirs qui sont conférés à une province par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867, serait une intervention indue dans les constitutions provinciales, et dans les conventions d'après lesquelles les provinces ont consenti à entrer dans la Confédération. Etant donc de cette opinion, et comprenant parfaitement que si je recommandais à la Reine d'intervenir directement dans cette affaire en conseillant à cette législature de légiférer dans une direction particulière, je pourrais être considéré comme conseillant une intervention dans le système de gouvernement établi par l'Acte d'Union différant peu de celle contre laquelle se prononce l'adresse.

"3. Pour cette raison, je ne me suis pas cru libre de conseiller à Sa Majesté de prendre aucune mesure relativement à cette adresse. En même temps, il ne peut pas être mal de ma part d'exprimer le ferme espoir que j'entretiens que comme dans d'autres possessions anglaises, la majorité de la population du Nouveau-Brunswick qui, par l'entremise de ses représentants, contrôle le système d'éducation de la Province, sera disposée à adopter telles modifications aux règles existantes qui pourront les rendre plus acceptables à ceux qui pour des motifs de consciences se sont crus obligés de protester contre le système maintenant en force.

"4. En terminant, je ne saurais, sans manquer à mon devoir, m'abstenir de faire observer que, comme l'éducation est un des sujets expressément et exclusivement réservé aux législatures provinciales par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867, ceux dans le Nouveau-Brunswick qui prennent une part active en ce qui la concerne, doivent

sérieusement considérer s'il y a quelque avantage, ou si plutôt il n'y a pas de sérieux inconvénients à amener publiquement la discussion dans la législature de la Province, sur une question controversée qui peut donner lieu à beaucoup d'irritation, et sur laquelle cette législature n'a aucune juridiction.

" J'ai, etc.,
(Signé,) CARNAVON.

" Au Gouverneur Général,
" le Très-Honorable

" Comte Dufferin, C. C. B., etc., etc., etc."

On se souvient qu'à la dernière Session du Parlement Fédéral, M. Castigan voyant que le Gouvernement d'Ottawa était disposé à ne rien faire pour améliorer la position des catholiques du Nouveau Brunswick, proposa d'amender la constitution de manière à ce que la minorité catholique de la Province du Nouveau-Brunswick fut mise sur un pied d'égalité avec la minorité protestante du Bas Canada ou la minorité catholique d'Ontario. Le Gouvernement Mackenzie s'opposant à cette motion de M. Castigan, M. Cauchon proposa un amendement pour qu'au lieu d'amender la constitution, on demande à l'Angleterre d'user de son influence pour faire modifier la loi des écoles; ce qui fut adopté.

Une adresse fut donc envoyée en Angleterre dans le sens de l'amendement de M. Cauchon, et la réponse que nous publions plus haut est telle que nous l'avions prévue. Elle est contraire aux intérêts des catholiques du Nouveau Brunswick.

Les journaux fanatiques du Nouveau Brunswick, rapporte un correspondant au *Courrier du Canada*, ne cachent pas leur joie à l'occasion de ce document, ils la manifestent au contraire d'une façon fort bruyante. Le *Daily News* et le *Globe*, chantent d'une voix unanime les louanges de lord Carnavon. Quant au *Telegraph*, le plus important de tous, il n'est que sublime! Il compare le Nouveau Brunswick à l'Allemagne et trouve que nous n'avons rien à envier à M. de Bismark, car dit-il les catholiques de cette Province se trouvent en effet, à peu près sur le même pied que ceux de l'empire allemand. Ou il leur faut mettre leurs enfants dans des écoles où l'on ne prononce pas même le nom de Dieu, ou bien en établir à leurs propres frais, tout en payant largement pour l'instruction des enfants des protestants. C'est ce qui se pratique ici depuis l'adoption de cette funeste loi: les catholiques paient l'impôt pour l'éducation publique tout aussi bien que les protestants, et, par des quêtes faites aux portes des églises, ils prélèvent au milieu d'eux une somme suffisante pour couvrir les honoraires de leurs instituteurs catholiques. Ceux qui refusent de donner volontairement leur taxe scolaire au Gouvernement se voient rangés comme de simples malfaiteurs par les agents de la force publique. Les persécutions, en ce genre, exercées contre Sa Grandeur Mgr. Sweeny et plusieurs prêtres ont soulevé d'indignation les cœurs de tous les honnêtes gens, même parmi quelques-uns de nos frères séparés.

En présence de ces faits, les ennemis du catholicisme ne désirent pas moins la continuation de ce terrible état de choses.

En face d'une telle situation, qui vous semble sans doute intolérable, écrit ce même correspondant, nous voudrions bien espérer que le noble vœu de

lord Carnavon sera bientôt exaucé, et qu'on verra la majorité protestante du Nouveau-Brunswick imiter la générosité de la majorité catholique de la Province de Québec; mais, par malheur, le passé de cette Province maritime est là, et il ne promet rien de bon pour l'avenir des catholiques.

Le journal le plus autorisé et le plus écouté de St. Jean, le *Telegraph*, a déjà fait connaître le fond de la majorité, et l'on y trouve absolument rien de favorable à la cause des persécutés:

" Le nom de Lord Carnavon, dit-il déjà populaire en Canada, le deviendra plus encore pour avoir écrit cette dépêche; il le deviendra d'autant plus, que nous lui pardonnons volontiers les craintes qu'il exprime à l'égard de quelques matières de détail."

La Province de Québec aura aussi ses luttes à soutenir à l'occasion de nos institutions religieuses: l'*Alliance défensive protestante* n'a pu nous cacher leur intention à ce sujet, dans une récente réunion; il faut nous préparer à subir la persécution. Le libéralisme est notre grande plaie et il sera la source de nos malheurs, car trop de catholiques se laissent endormir par le libéralisme.

Les fanatiques des Etats-Unis entrent aussi dans cette voie qu'ils croient la plus propre à atteindre leur but: la destruction du catholicisme.

Le président Grant, qui désire être élu une troisième fois, a tout dernièrement publié un message dans lequel il a proclamé l'excellence des écoles communes ou neutres, c'est à dire des écoles qui reçoivent des enfants de tous les cultes, et qui, par conséquent, n'enseignent aucune religion, afin de n'en favoriser aucune. Au fond, ce sont des écoles sans Dieu, telle que le Gouvernement du Nouveau-Brunswick tient à en maintenir dans sa Province.

Le Message a été comme le signal d'une levée de boucliers contre les écoles catholiques, et il est à craindre qu'il ne soit le signal d'une persécution qui n'atteindrait que le catholicisme, car on sait que, dans ces circonstances, les plus farouches libres-penseurs, etc., laissent les protestants parfaitement tranquilles, ils accordent même à ceux-ci le droit de légiférer à ce sujet de la manière la plus propre à favoriser leurs desseins pervers.

" Naturellement, remarque un journal belge, le *Courrier de Bruxelles*, on ne va pas chanter sur les toits que le but des écoles est de déchristianiser ou de protestantiser les masses. Ce serait éventer la mine. Les gens habiles ont toujours deux motifs pour faire une chose: l'un qu'ils ne disent pas, c'est le motif principal; l'autre, qui n'est qu'un prétexte et qu'ils annoncent. Dans le cas présent, comme dans bien d'autres, d'honnêtes personnes de toutes les dénominations religieuses se laissent tromper; elles croient aux prétextes comme elles croient à la science des clairvoyants.

On leur dit: les discordes, l'aigreur, l'antagonisme et le dogmatisme des sectes religieuses sont la honte et le scandale de la chrétienté, la diffamation et le burlesque jetés sur les enseignements du Christ. Il faut à l'école une religion sans symbole qui écarter ces scandales et nous épargne ces hontes; une religion qui n'ait eu vue que le bien-être moral des élèves, pleine de simplicité et d'amour, qui n'exalte que Dieu, la sainteté et la vérité.... une religion qui ne soit pas le paganisme et ne soit pas une religion positive..... Comment ne pas se laisser persuader par des phrases aussi creuses que sonores. Ne sommes-nous pas au siècle où l'argent et les mots sont les maîtres du monde?

Par malheur, le motif principal ne reste pas longtemps

saché. Il y a des enfants terribles qui parlent plus qu'on ne le voudrait. De ce nombre est le Dr. Clark, d'Albany (New-York). Dans une brochure qu'il vient de publier, il dit, sans oublier la Bible et les tirades obligées :

" Nous avons lieu de nous féliciter de ce que pendant ces dernières années, un grand nombre de catholiques romains soient arrivés dans cette contrée pour y subir l'influence évangélique ; pour y recevoir de nous, en esprit de charité et de bienveillance, un *Evangile pur* ; pour y constater et y goûter les bénédictions d'un pays inondé de Bibles et se mettre à même de " rechercher les Ecritures " où sont renfermées ces vérités pour la vie présente et la vie future. Il cite ensuite le Dr. Matisson qui avance que dans l'espace de douze ans 1,990,000 catholiques romains ont abandonné leur Eglise, et ajoute :

" Je ne sais jusqu'à quel point cette statistique est exacte, mais ce que je sais, c'est qu'un nombre considérable d'individus ont adopté nos institutions et que le plus efficace pour arriver à ce succès a été notre admirable système d'écoles publiques.

" Car le grand milieu au travers duquel nous atteignons ces classes d'individus et nous parvenons à les soumettre aux idées et aux influences essentielles pour devenir de bons citoyens américains, c'est le système des écoles publiques.

" Nous les atteignons sans doute à nos églises, aux écoles du dimanche (*sunday schools*), dans nos missions, mais nous fondons notre plus grand espoir d'éclairer, de christianiser et d'américaniser les masses sur le système d'enseignement public, fondé par nos pères."

Ici finissent les révélations du Dr. Clark. Un autre, M. Murray, a dit la même chose d'une manière plus courte et très-pittoresque :

" A quoi bon vous ébahir à convertir les émigrants catholiques adultes ? Entre les deux meules de la Bible et des écoles communes, vous broierez le catholicisme hors du crâne de leurs enfants."

Résumons : Les plus hautes influences s'unissent, dans tous les pays pour forcer les enfants catholiques à se soumettre à un procédé d'extraction du catholicisme dans les usines appelées : ECOLES PUBLIQUES.

Voici comment s'exprimait, au sujet de cette nouvelle atteinte contre les institutions catholiques des Etats Unis. Son Eminence le Cardinal McCloskey, devant l'Union Catholique de New-York.

"..... Partout, dit Son Eminence, l'Eglise est persécutée ; nous devons, quand notre tour sera venu, subir cette persécution, la regarder comme un honneur, et nous en sortirons meilleurs catholiques. Qu'elle vienne, puisqu'il le faut. Cependant, elle sera plutôt politique que religieuse ; mais le calme reviendra. Un mot de conseil : on s'attend que l'incendie allumé à propos d'éducation chrétienne sera nourri par nous. Ils veulent nous provoquer ; trompez leur attente, et posséder vos âmes dans la patience. Allez votre chemin, et, comme Jésus-Christ sur la croix, dites : " Seigneur, pardonnez leur ; ils ne savent ce qu'ils font. "

" Ceux qui nous attaquent ne savent ce qu'ils font ; ils ne nous connaissent pas. Ils sont les agresseurs. Nous sommes sur la défensive, fidèles à notre poste et avant tout fidèles à nos enfants. Soyez zélés pour l'éducation catholique, et si vous êtes seuls sous ce fardeau, Dieu le bénira ici-bas " et dans le Ciel....."

Aux Etats-Unis, comme dans la Province de Québec, il se forme des Associations dont le but est de faire la guerre au catholicisme ; celle de Québec est l'Alliance défensive des protestants, aux Etats-Unis on lui a donné le nom

" L'Ordre de l'Union Américaine.

On lit, à ce sujet, dans l'Univers :

Le mois dernier, le *New York Herald* causait de l'autre côté de l'Atlantique une certaine sensation en révélant l'existence d'une société secrète désignée sous les flamboyantes initiales O. A. U. La nouvelle société, à la fois politique et religieuse, se contente d'un programme sommaire : en religion, l'exclusion du catholicisme ; en politique la réélection du président Grant. Ses adeptes siègent au Sénat, au Congrès, dans la législature de toutes les provinces. Le *Herald* et les autres journaux qui ont répétés ces confidences, étonnantes pour un peuple fait aux étonnements ne nous laissent plus rien ignorer sur " l'Ordre de l'Union Américaine ". Sa constitution, son système de gouvernement, ses chefs, son mode d'initiation, ses symboles, ses mots de passe, sa force numérique, tout enfin nous est dévoilé avec une netteté d'affirmation qui laisse peu de place au doute.

Le *New-York Herald* accusait le président Grant d'être affilié à la société. Cette accusation a été démentie ; mais comme la société en vue de l'initiation de personnages éminents, offrait des accommodements secrets, nul ne sait ce que peut valoir la protestation du général Grant. Quoiqu'il en soit, plusieurs des premiers fonctionnaires de son administration figurent sur la liste que donnait le *New-York Herald*.

Quand nous voyons l'avènement de pareilles sociétés, nous connaissons d'avance leur programme ; de tout temps les associations secrètes avec la communauté d'origine ont eu la communauté de but et de moyens. En politique on a bien un parti, un drapeau ; en réalité on ne tient à aucun qu'à celui dont on espère quelque faveur. En religion c'est autre chose : toutes les sociétés secrètes on ont une, celle de l'anti-catholicisme ; elle est nombreuse la collection de ces sectes de ténèbres qui depuis des siècles ont par tous moyens déclaré la guerre à Rome. La nouvelle venue n'est pas faite pour nous donner une grande idée de sa mission régénératrice.

Voici l'interrogatoire que subissait tout candidat de l'O. A. U. :

1. Soutiendrez-vous la constitution de l'ordre l'Union américaine ?
2. Etes-vous partisan du catholicisme romain ?
3. Etes-vous partisan de la Bible dans nos écoles libres ?
4. Etes-vous partisan de notre système d'écoles libres ?
5. Etes-vous opposé aux écoles confessionnelles, aux écoles catholiques romaines en particulier ?
6. Etes-vous opposé à l'emploi des fonds des écoles dans un but confessionnel quelconque ?
7. Vous engagez-vous à user de votre vote et de votre influence pour maintenir la Bible dans les écoles et dans toutes les institutions politiques ?
8. Si vous êtes reçu dans l'ordre de l'Union américaine, vous engagez-vous à travailler de tout votre pouvoir à empêcher l'élection des papistes à n'importe quelles fonctions ?
9. Promettez-vous d'employer tous les moyens légaux pour répandre le protestantisme ?
10. Etes-vous prêt à signer de votre nom les déclarations précédentes ?

On chantait alors le premier vers d'"America" et on posait une seconde série de questions comme épreuve supplémentaire destinée à s'assurer de la sincérité du candidat.

1. Croyez-vous à la durée de cette glorieuse Union américaine ?
2. Etes-vous ennemi du pouvoir politique de l'Eglise ro-

maine ?

3. Etes-vous partisan de notre système d'écoles libres ?

4. Etes-vous partisan du maintien de la Bible dans les écoles publiques ?

5. Etes-vous opposé à l'emploi des fonds publics dans un but confessionnel, en particulier pour des écoles ?

6. Etes-vous opposé à l'étroite des fonctions publiques à des catholiques romains ?

Si l'initié répondait d'une façon satisfaisante à ce formulaire *libéral*, il prêtait le serment suivant :

“ En présence du Dieu tout-puissant et devant vous, mes témoins, je jure solennellement de soutenir et défendre la constitution des Etats-Unis et celle de cet Etat, de ne jamais violer le secret de l'Ordre de l'union américaine ; d'obéir à la constitution et aux lois ; de ne jamais voter en connaissance de cause pour un Romain ou papiste ni pour ceux qui favorisent l'Eglise romaine ; de ne point les re commander ni les appuyer pour parvenir à une charge ou à un honneur quelconque, de m'opposer de toutes mes forces à toute tentative d'user des deniers publics dans un but sectaire et de maintenir toujours le grand principe de l'organisation non confessionnelle et libre des écoles : de ne pas permettre que mes enfants reçoivent dans une école catholique l'instruction religieuse ou autre ; de ne jamais initier en connaissance de cause un Romain ou papiste ; de ne jamais révéler ou trahir un secret que j'aurais appris par les travaux de cet ordre ; ou qu'un frère de l'Ordre m'aurait confié ; de ne jamais faire de signes, attouchements, mots de passe ou autres mystères de l'Ordre, un usage qui pourrait en faire connaître la signification à des non initiés. Tout ceci, je le promets et je le jure volontairement, sans hésitation et sans restriction mentale. Ainsi m'aide Dieu. ”

Enfin, après le serment, les membres de l'association entonnaient en chœur la déclaration suivante :

“ Perpétuer l'Union américaine, combattre la puissance de l'Eglise de Rome, soutenir nos écoles libres et nos confessionnelles, combattre l'appropriation des deniers publics à un but sectaire, combattre l'élection des papistes à des emplois publics ; pour cela j'engage ma vie, ma fortune et mon honneur. Ainsi m'aide Dieu. ”

Et voilà, dans un grand pays où fleurit la république, la plus haute expression de la tolérance et de la liberté !

L'Apiculture à la Rivière-Bois-Clair [St. Edouard, comté de Lotbinière]

Monsieur le Rédacteur,

J'espère que vous voudrez bien insérer dans les colonnes de la *Gazette des Campagnes*, les quelques remarques suivantes sur la culture des abeilles, qui se répand dans notre paroisse depuis quelques années. Le résultat obtenu cette année montre le grand avantage que l'on retire de cette culture et sera en même temps un encouragement pour ceux qui voudraient se livrer à cette industrie.

Voici ce qu'ont rapporté 23 ruches, en opération le printemps dernier à St. Edouard : A l'automne nous possédions quarante-quatre (44) ruches, lesquelles estimées à \$4 donnent un montant de \$176. De plus nous avons 700 livres de miel vendu dix-sept centins par livre, donnant \$119. Ainsi de quatre-vingt huit piastres valant, possédées au printemps, nous réalisons à l'automne un total de \$295, soit un profit net de \$207.

Enhardis par ce beau résultat, plusieurs personnes ont formé une petite compagnie pour cultiver les abeilles et, comptant les ruches qui appartiennent à différents particuliers, il y aura au moins cinquante à soixante ruches en opération le printemps prochain.

Avec votre permission, nous pourrions vous donner de plus

amples détails dans quelque temps, et nous vous tiendrons au courant des progrès qui se feront dans notre paroisse.

UN AGRICULTEUR.

Rivière-Bois-Clair, 19 février 1876.

Rédaction.—Nous remercions notre bienveillant correspondant pour les utiles renseignements qu'il nous donne sur la culture des abeilles dans sa localité. Nous lui sommes entièrement reconnaissant pour l'offre qu'il nous fait de tenir nos lecteurs au fait de cette importante et rémunérative industrie ; nul doute que par ce moyen, notre correspondant induira un grand nombre de cultivateurs à rechercher sur ses traces.

Nous avons toujours regretté que les abeilles ne fussent pas cultivées sur une plus grande échelle dans notre pays. Il est vrai que toutes les localités ne conviennent pas pour l'exploitation de cette industrie ; mais il en est d'autres qui sont admirablement situées pour cela : il suffit d'essayer, et la perte d'une ruche n'est pas si considérable pour qu'on craigne d'en tenter un moins l'essai.

Chaque cultivateur pourrait avoir dans sa propriété ou dans sa ferme quelques ruches, et certes ce serait pour lui une grande jouissance d'avoir toujours à sa disposition de l'excellent miel qu'il pourrait servir régulièrement sur sa table et employer à d'autres usages domestiques, et même à la préparation des remèdes pour les hommes et pour les animaux ; en outre, le miel est d'une vente facile et reçoit un prix très-élevé sur nos marchés. Pourquoi donc s'exposer à dépenser de l'argent pour acheter un objet que l'on peut avoir sans cesse gratuitement sous la main. Vraiment les cultivateurs ont bien peu de prévoyance et souvent beaucoup d'apathie.

Il nous semble que MM. les instituteurs (même les institutrices) devraient tous posséder un rucher, car leur instruction et leur intelligence leur permettent d'étudier avec soin les règles propres à les diriger dans l'exploitation de cette industrie si intéressante ; ils serviraient de modèle à tous les cultivateurs de leur localité et contribueraient ainsi à accroître le bien-être des populations.

L'apiculture est la seule industrie agricole que l'on puisse exercer à la campagne sans posséder de propriétés, car les abeilles, ces charmantes petites bêtes, ont le privilège de butiner partout sans voler personne ; nous croyons même qu'elles rendent des services, car, en voltigeant d'une fleur à l'autre, leurs ailes se couvrent de pollen ou poussière prolifique contenue dans les organes mâles, et, en les portant sur les organes femelles, elles rendent la fécondation plus complète.

Il existe donc une double raison pour cultiver les abeilles, puisque tout en augmentant la production des arbres à fruit, des sarrazins, etc, par une espèce de fécondation artificielle, elles donnent encore par elles-mêmes un produit excellent et recherché par le commerce : le miel et la cire.

On ne saurait pas généralement qu'il existe une aussi grande quantité de plantes dont les fleurs servent à la nourriture des abeilles ; nous croyons utile d'en donner ici la nomenclature, et nos lecteurs comprendront que l'apiculture bien conduite serait de nature à leur procurer de grandes ressources.

Voici la liste des plantes mellifères : Colza, navets, chou cultivé, montarde des champs, montarde cultivée, ronce, framboisier, cerisier, poirier, pommier, prunier, bruyère, buis, grosellier, érable, maronnier, tilleul, sarrazin, tym, menthe, sautois, luzerne, trèfle blanc, trèfle alsique, vesce, l'averelle, etc.

Il est facile à voir, par la liste de ces plantes, que les abeilles trouvent partout à butiner. Nous devons même observer qu'il existe encore une multitude d'autres fleurs sur lesquelles ces intéressantes petites bêtes prennent leur nourriture.

L'exemple que l'on nous donne à la Rivière-Bois-Clair est bien propre à nous faire tenter l'essai. A l'œuvre donc, cultivateurs

Blé-carie

M. le Rédacteur,

J'ai récolté une cinquantaine de minots de blé cette année et je crois qu'il y a au moins le sixième de blé-noir, et la plupart des cultivateurs de St. Thomas sont dans le même cas que moi

Ayez donc la bonté de mentionner dans le prochain numéro de la *Gazette des Campagnes* ce qui peut causer cette maladie, et les moyens de la prévenir. En ce faisant vous obligerez beaucoup les cultivateurs en général, et particulièrement

Votre serviteur E. T.

Montniagny, 20 février 1876.

Les meilleurs moyens de garantir vos récoltes contre ces maladies du blé auxquelles on a donné un grand nombre de noms, tels que le *charbon noir*, *nielle*, *moucheture*, *pourriture*, *cloque faux-blé*, *cloche*, etc., consistent dans l'*assainissement du sol*, le *choix et la préparation de la semence*, enfin l'*application des engrais capables de rendre à la terre ce que chaque récolte lui enlève*. C'est en un mot l'emploi judicieux d'une méthode économique qui soutienne ou développe la fécondité du sol comme la vigueur des plantes.

L'assainissement du sol, dans les localités exposées à une humidité trop forte ou trop persistante en certaines saisons, ne peut obtenir à l'aide du drainage, ou égouttages des terres par des rigoles ou tubes souterrains. Non seulement on parvient à éviter l'humidité trop forte qui est une des conditions déterminantes des maladies des blés, mais encore en introduisant par le fait même du drainage, de l'air dans le sous-sol, on active la respiration des racines, qui ensuite pénètrent plus avant et profitent durant la rotation des cultures, de la nourriture minérale et organique contenue sous une plus forte épaisseur : la puissance du sol en est donc forcément accrue.

Les blés de semence sont choisis, quelquefois sur pied, dans les plus belles parties du champ, et battus à part avec ménagement, en frappant les épis contre un tonneau. La carie étant contagieuse, et se communiquant principalement par l'opération du battage, on doit croire que lorsqu'on choisit les épis sains un à un dans un champ, et qu'on les bat séparément, on n'aura pas ou point de carie ; il en est de même quand on sème du blé provenant des glanages. Lorsqu'on fait sortir le grain les plus gros des épis, on frappant les tiges contre les parois d'un tonneau, ou sur une perche à hauteur d'appui, etc., on ne brise pas les enveloppes des grains cariés ; aussi les épis provenant de ces grains sont-ils moins infectés de carie que ceux provenant du battage du même blé. On gagne de plus par ce procédé de la plus belle semence : or, c'est de la belle semence que sortent les beaux blés. Les grains doivent donc en outre être triés avec soin, soit mécaniquement, soit à la main, et de manière à exclure les grains petits ou légers, ainsi que les grains étrangers ; on admet aussi qu'il est avantageux de renouveler les semences à des intervalles de temps plus ou moins longs, c'est-à-dire d'échanger, par exemple, au bout de quelques années, les blés venus dans un terrain où l'argile domine, avec les produits d'une qualité semblable, mais récoltés sur un sol plus calcaire.

Outre ces précautions, toujours utiles, la préparation des blés joue un rôle important dans l'économie rurale pour le succès des cultures, notamment en ce qui touche les moyens de prévenir l'action funeste des différentes maladies dont sont menacés les blés.

Les grains de blé malades diffèrent peu en apparence des grains sains, mais à une des extrémités on voit les restes des stigmates qui persistent ; leur écorce est finement ridée, très-mince et d'un gris obscur. Au lieu de farine ils renferment une poussière d'un brun noir, grasse au toucher, sans saveur, mais d'une odeur infecte, semblable à celle du poison pourri.

Les grains cariés sont très-légers à leur maturité. Ils nagent toujours sur l'eau, et sont au froment sain comme deux sont à cinq, c'est-à-dire que sur 4 onces il y a 3 onces et 2 gros de poudre et 6 gros d'écorce.

On peut reconnaître les pieds de blé qui doivent donner des grains cariés dès le moment où ils lèvent, car leurs feuilles sont d'un vert plus foncé que celles des autres. Plus tard les tiges sont ternes. Si on examine un épi attaqué, avant qu'il sorte de ses enveloppes, on trouve que les étamines sont flasques, les stigmates sans barbes, et que l'embryon a déjà l'odeur de la carie. Quand les épis se montent, il est très-facile de distinguer ceux qui sont cariés de ceux qui sont sains. Ils sont bleuâtres,

ils ont leurs balles plus serrées. Le germe conserve ses stigmates, et les antères collées contre lui sont flasques et privées de poussière.

Bientôt, par le progrès de la végétation, les épiseries deviennent plus larges, s'ébouriffent, le grain grossit, la substance pulpeuse qu'il renferme prend une couleur d'abord cendrée, ensuite brune. L'odeur qu'ils répandent est sensible (pour ceux qui la connaissent) lorsqu'ils passent à travers les champs. Leur maturité est plus hâtive que celle des épis sains.

Il est à remarquer aussi que les épis sains sont moins chargés de grains que les épis malades. Ces derniers, comme peu pesante, restent toujours droits.

On trouve fréquemment des épis sains sur des pieds qui ont offert de vieilles, des grains sains mêlés avec des grains cariés dans le même épi, enfin quelquefois des grains à moitié sains et à moitié cariés. Ces derniers, lorsque le germe est resté intact, lèvent comme les grains sains et ne donnent pas de productions cariées.

Il est des années, et ce sont celles où l'automne et le printemps ont été pluvieux, où les blés sont moins infectés de carie. Il est des terrains, et ce sont ceux qui sont secs et aérés, qui en offrent moins ; enfin, il est des cantons où la carie est inconnue. De tous les procédés en usage pour prévenir la carie des blés, voici le plus simple et le plus en usage parmi les cultivateurs. On conseille de dissoudre de la chaux, ni trop vive ni trop éteinte, positivement comme le font les maçons, c'est-à-dire dans un trou en terre, en la remuant continuellement, et en y ajoutant successivement de l'eau, jusqu'à ce qu'elle soit en consistance de bouillie épaisse ; d'y ajouter le blé de semence lorsqu'elle sera refroidie, et de l'y laisser de douze à vingt quatre heures, selon la force de la chaux, en la remuant deux à trois fois pour que tous ses grains soient également exposés à son action. Il faut seulement éviter que la chaux, soit trop caustique, c'est-à-dire qu'elle agisse sur le germe du grain, c'est pourquoi nous disons d'attendre qu'elle soit refroidie, parce qu'alors il y a moins à craindre à cet égard. L'eau chaude qu'on emploierait ne ferait pas plus d'effet en bien ou en mal que l'eau froide. La proportion de chaux est indifférente, il faut seulement qu'il y en est assez pour que tout le blé soit recouvert. Le superflu de la chaux n'est pas perdu, puisqu'elle est un excellent amendement.

Lorsque le grain sort du chaulage, il est gonflé d'eau, et par conséquent plus près d'entrer en germination qu'auparavant ; cependant on est généralement dans l'usage de le faire sécher avant de le semer. Cela tient sans doute à la difficulté de le répandre sur la terre lorsqu'il est mouillé. Il nous semble qu'un simple ressuyage devrait suffire ; c'est-à-dire qu'on pourrait l'employer dès que les grains ne seraient plus collés les uns contre les autres. Leur grosseur plus considérable ferait qu'on semerait plus clair, ce qui est souvent un avantage, et la poussière de la chaux ne fatiguerait pas les yeux et la gorge des semeurs ; ce qui en est toujours un autre.

Dans aucun cas, il ne faut, comme on le fait dans quelques endroits, laver le blé qui a été chaulé, pour en ôter la chaux ; car il a été constaté qu'il paraîtrait beaucoup plus de carie ; et en effet on doit penser que tous les bourgeons séminiformes ne sont pas détruits au même moment, et que ceux qui ont d'abord échappé à l'action de la chaux auraient pu être également détruits si on les avait laissés plus longtemps exposés à son action.

La pratique du chaulage commence à se répandre, mais elle n'est pas encore assez générale. Tous les cultivateurs devraient être persuadés de son importance, et ne jamais la négliger dès qu'ils aperçoivent un seul épi carié dans leur récolte. Nous faisons des vœux pour ce que nous venons de mettre sous leurs yeux concoure à diminuer le nombre de ceux qui ne connaissent pas encore ses utiles résultats.

La santé publique -- De l'air confiné

En nous protégeant contre les intempéries, les habitations isolent de l'air extérieur l'air que nous respirons ; l'isolement est-il trop parfait, la provision d'air insuffisante ou son renouvellement mal assuré, nous avons à compter avec des dangers plus ou moins graves. La mort, dans certaines circonstances, en est le résultat immédiat ; ces cas, heureusement, ne se présentent

guère ; mais il est fréquent de reconnaître des altérations sérieuses de la santé, dont le séjour dans l'air confiné est la cause évidente. Dans les habitations privées, et surtout dans les locaux destinés à des réunions d'hommes, tels qu'hospitiaux, prisons, écoles, la viciation de l'air par la respiration, par l'éclairage, par certains procédés de chauffage, est à bon droit l'objet des préoccupations de l'hygiène. A mesure que de patientes analyses nous font connaître les produits contenus dans l'air confiné, il devient facile de signaler le danger et ses causes.

L'air non renouvelé dans les habitations devient un poison pour l'homme, pour diverses raisons. Depuis longtemps on a signalé la production excessive d'acide carbonique par le fait de la respiration et de l'éclairage ; en effet, l'exhalation pulmonaire fournit par heure 10 livres d'acide carbonique chez l'homme adulte ; l'oxygène diminue pendant que l'acide carbonique augmente, et l'on sait que ce gaz est nécessaire à l'entretien de la vie. Les appareils de combustion et l'éclairage absorbent aussi l'oxygène de l'air, et contribuent à augmenter les proportions d'acide carbonique. Ce dernier gaz produit sur nous un effet fâcheux, lorsqu'il arrive à entrer pour un centième dans la composition de l'air.

Il serait difficile néanmoins de fixer la limite à laquelle l'acide carbonique produit l'empoisonnement. En effet dans les accidents dus à la vapeur de charbon son rôle toxique s'efface devant celui de l'oxyde de carbone, dont un centième mêlé à l'air est capable d'arrêter les fonctions de la vie. Il est vrai que dans les conditions ordinaires des habitations, l'effet de ce dernier gaz se fait guère sentir que dans les cuisines, lorsque le tirage des fourneaux est nul ou mal ordonné.

Dans l'air confiné, les gaz carbonés provenant, soit du poumon, soit de l'éclairage, sont loin d'être la seule et même la principale cause d'insalubrité. La vapeur d'eau et les émanations animales en revendiquent une large part. On sait que l'homme exhale par le poumon et par la peau une quantité considérable de vapeur d'eau ; elle s'élève par individu et par vingt-quatre heures à 14 livres ou 2 livres. Si l'air n'est pas suffisamment renouvelé dans les endroits clos où l'homme respire, l'état de saturation ne tarde pas à arriver, au grand détriment des fonctions cutanées et pulmonaires. La vapeur d'eau entraîne avec elle et tient en suspension un autre produit de l'organisme, dont les propriétés nocives méritent de fixer les recherches des savants. Ce produit est une matière azotée, formée de particules de substances organiques, provenant des tissus, des déjections, des exhalaisons pulmonaires ou sudorales. C'est cette matière qui donne une odeur repoussante aux appartements où plusieurs personnes ont passé la nuit, odeur bien sensible, malgré les soins de propreté, même dans les pièces les mieux disposées, lorsque le matin on n'a pas encore ouvert les fenêtres.

L'air, enlevé par la ventilation aux salles de spectacle ; aux écoles, etc., exhale une odeur fétide. Il est prouvé, en outre, que l'eau obtenue par condensation dans un lieu habité, se putréfie très-rapidement ; c'est qu'elle contient ces produits des émanations animales qui vicient l'air et donnent lieu à des accidents graves de l'encombrement. La matière organique ainsi répandue par l'homme dans le milieu où il vit, est-elle un ferment ? constitue-t-elle des animalcules connus sous le nom des bactéries ? C'est ce que l'avenir apprendra. Contentons-nous dans l'état actuel de nos connaissances de lui donner le nom de miasme humain sous lequel on l'étudie de nos jours. Ce miasme est nuisible, non-seulement lorsqu'il provient des malades, mais aussi des individus sains.

Les agglomérations d'hommes ne tardent pas, dans de nombreuses circonstances, indépendamment de toute contagion, à produire le typhus, par exemple. Dans nos villes, nous savons que l'encombrement est une des principales causes de la fièvre typhoïde. Le miasme humain impressionne particulièrement les nouveaux venus, agit sur eux de façon à produire l'empoisonnement aigu, sous la forme typhoïde. Sur les résidents acclimatés, l'effet est plus lent, et se traduit plutôt par des phénomènes d'asthénie.

L'amplitude des appartements, le renouvellement de l'air, les soins de propreté, sont les vrais moyens de remédier à ces redoutables accidents, d'éloigner de l'homme les chances d'infecti-

ons qui lui sont inhérentes, et qui diminueront de plus en plus avec les progrès de l'hygiène.—Dr. J. VERILLAC.

Tassement du sol avant et après les semailles

Fouler la terre après l'avoir amenée, semble au premier abord, un contre sens. Cependant l'action du rouleau avant et après la semence, et même sur les cultures déjà développées, produit souvent un effet très-salutaire.

Mais cette pratique est délicate et demande une grande connaissance de l'état du sol, ainsi qu'une grande capacité de la part du cultivateur.

La terre, pour être féconde, a besoin d'air. Sans cet élément les engrais et toutes les matières qui alimentent la végétation seraient sans action.

Les racines des plantes ne peuvent non plus s'en passer, et c'est pour cela que nous ameublisons le sol afin de l'ouvrir à l'action de l'atmosphère, de la pluie et de la rosée.

Dans un sol foulé outre mesure, tassé par le piétinement des bêtes et le frottement des instruments, lorsqu'il est trop humide, les matières fertilisantes ne s'assaisonnent pas, qu'on nous passe le mot, et elles ne peuvent servir qu'incomplètement à l'alimentation des plantes.

Du fumier enfoui dans un sol boueux ne produit que fort peu d'effet, et les végétaux ne prospèrent guère, si la terre, comme nous l'avons dit, ne peut donner accès à l'air.

Mais aussi les racines vivent mal, si elles rencontrent dans le sol, des cavités qui ne leur permettent pas de trouver un appui suffisant, si ces cavités et un sol crevassé les mettent trop en contact avec l'air et les dessèchent.

Cela se produit souvent dans les terrains argileux, labourés par la chaleur en grosses mottes, et dans presque toutes les terres tenues assez longtemps en friche ou en prairies naturelles ou artificielles, pour que les bandes soulevées par la charrue restent entières.

Ces labours en grosses mottes par le temps sec, ou en bandes placées sur une des arêtes en une terre qui se soulève, sont excellents. Ils ameublissent le sol et le mettent en contact avec l'air pour qu'il devienne susceptible de produire de bonnes récoltes. Cependant, plus tard, les parties qui le composent doivent être rapprochées, les grandes cavités doivent être comblées ; c'est ce que produisent les rouleaux employés avec discernement.

Avant de donner quelques exemples, disons d'abord que le rouleau employé par le temps sec est un des instruments les plus utiles et dont on ne peut guère se passer ; mais que son action sur un sol trop humide est souvent désastreuse.

En terre légère, en terre argileuse, même compacte, il trouve une application utile, si l'on sait s'en servir.

Semer en terrain sec, dont on aura rapproché les parties au moyen de rouleau, le froment réussira mieux que sur un sol travaillé par l'humidité ; il faudra moins de semailles, les attelages feront plus de travail et ne tasseront pas la terre ; enfin, on sera assuré de terminer en temps convenable.

Le tassement du sol au moyen des rouleaux permet donc de transformer en conditions les plus favorables des circonstances qui peuvent quelquefois devenir désastreuses, même dans les sols les mieux préparés et les plus riches.

Au printemps, les froments sont quelquefois attaqués par des insectes qui les détruisent ; un coup de rouleau peut encore arrêter leurs ravages. Un sol trop tassé par les pluies, qui se déchire en mottes sous l'action de la herse, éprouvera un grand bien d'un coup de rouleau. Ainsi la terre soulevée par la herse, tassée et brisée par le rouleau, puis relevée par un hersage, procurera au froment de la terre meuble pour le développement de ses racines coronales.

Nous avons depuis longtemps éprouvé de très-bons effets de l'action du rouleau avant et après les semailles.

Des avoines semées sur un sol de prairie rompu par un seul labour donne presque toujours de magnifiques récoltes ; cependant on voit quelquefois les plantes jaunir, puis périr entièrement ou par places. Dans ce cas, un coup de fort rouleau, un hersage d'un autre coup de rouleau, et d'un nouveau trait de herse auvent la récolte.

Que conclure de tout cela? C'est que le tassement du sol en temps sec est un véritable bienfait pour les céréales; c'est que cette même opération peut devenir désastreuse en circonstances mal choisies.

Colonisation

Nos lecteurs liront avec plaisir les suggestions pratiques que fait M. J. A. Chicoine, rédacteur de la *Scandinavie Agricole*. Nul plus que M. Chicoine ne s'est occupé avec plus d'ardeur et de dévouement de cette importante question; il a été constamment à l'œuvre. Nous lui devons en grande partie le succès du repatriement. Nous prions les personnes généreuses et dévouées, de le secourir afin d'amener à exécution le nouveau plan de colonisation qu'il propose.

L'objet de la colonisation a été discuté, dans les journaux, sur les *Hustings* et même dans les assemblées législatives. Tout le monde s'accorde à désirer le progrès de colonisation et à vouloir prendre des moyens pour retenir notre jeunesse et l'engager au dés. ichement des terres.

Le gouvernement de Québec, n'est pas demeuré inactif; il a fait des sacrifices nombreux, en faveur des colons, en traçant des chemins à travers nos cantons. Ne pouvant faire seul un travail immense comme celui-là, le gouvernement a voulu, associer à son œuvre toute la population de la Province de Québec, afin de faire avancer cette œuvre éminemment nationale.

En 1889, l'Honorable P. J. O. Chauveau, alors premier ministre du gouvernement de Québec, fit passer par cette législature une loi intitulée "Acte pour la formation et l'encouragement des sociétés de colonisation."

Par cette loi, chaque division électorale peut former une ou plusieurs sociétés, dont le but serait d'aider à l'établissement des colons, d'ouvrir des chemins et de fournir aux colons des grains de semence, des provisions, des instruments, enfin de promouvoir par tous les moyens possibles le progrès de la colonisation.

Par cette loi, le gouvernement est obligé de donner annuellement une somme égale à celle qu'une société aura à payer, mais n'excédant pas \$800 et à une moitié pour l'excédant, pour être employée aux mêmes fins. Ces sociétés peuvent obtenir du gouvernement en conseil, un township ou partie de township pour ces opérations; et les lots de ce township seront réservés pour les colons envoyés par la société qui l'aura obtenu aux conditions voulues par la loi. De plus, le commissaire des terres doit faire un octroi gratuit d'un lot de terre pour chaque dix lots qui auront été établis par les colons de la société.

Dans la session de 1875, un autre acte pour favoriser la colonisation fut encore passé, lequel tend surtout à encourager les Canadiens des Etats Unis à se fixer dans les cantons de l'Est.

Par ce bill, le gouvernement est soumis encore à de plus grandes dépenses et à des soins et obligations plus minutieux. Aussi l'on commence à voir un peu de progrès sous le rapport de la colonisation.

Mais si nous considérons tous les sacrifices du gouvernement et tous les soins qu'il prend pour faire progresser cette œuvre, nous sommes obligés d'avouer que ce progrès est encore minime et que les causes de l'émigration ne sont pas encore détruites.

Maintenant, qu'il nous soit permis de demander pourquoi, en présence de tant d'avantages de la part du gouvernement, nos jeunes gens de la campagne abandonnent la vie des champs pour aller s'établir dans les villes, ou pour se vouer à un travail volontaire, au lieu de s'attacher au sol canadien, en déployant leur énergie à s'assurer un avenir plus certain et plus sùr?

Les jeunes gens semblent fuir cette vie de solitude, cette idée seule, leur répugne et l'isolement les épouvante; cependant il y en a peut-être un grand nombre, qui, s'ils avaient l'esprit d'organisation, pourraient aller s'emparer de nos terres et assurer par un travail persévérant le bonheur de leurs vieux ans.

Mais en étudiant un peu les choses, il est facile de voir qu'en général le travail exécuté dans les cantons, l'est par des familles que les malheurs ont appauvri, dont les chefs se sont enfoncés vaillamment dans la forêt et ayant pour toute ressources: le courage, un sac de farine, et pour outillage la cognée du bûcheron.

En général, le colon, rendu sur le lieu qu'il a choisi, commence

ses opérations et deux mois après, il a fait assez de cendre pour faire un baril de potasse, et s'il n'a pas de bœufs, ni chevaux, il sera obligé de la transporter sur son dos à une très grande distance pour convertir cette cendre en potasse, chez un voisin qui aura un fourneau monté et auquel il laissera une partie de ses bénéfices pour l'usage du fourneau.

Avec un tel état de choses, il est rare de voir un colon persévérer dans son œuvre, et quelquefois ce n'est qu'au sixième colon que cette terre commencera à acquérir une certaine importance.

Cette manière de faire la colonisation est de nature à décourager un grand nombre d'hommes de bonne volonté. Cependant, par le projet suivant, il est probable que plusieurs jeunes gens ne craindront plus de s'enfoncer dans la forêt.

Généralement les chefs de la famille ne peuvent établir qu'un ou deux de leurs enfants et les autres sont obligés d'aller ailleurs, afin de se créer une position.

Cependant, si ces chefs de famille pourraient, avec la modique somme de \$100 ou \$200, assurer l'avenir de chacun de leurs garçons, ils le feraient avec joie; eh bien, voici comment leur désir pourrait se réaliser:

Il faudrait que le gouvernement nommât un agent dévoué, et ayant des aptitudes pour former des sociétés de colonisation, et que le dit agent s'y prendrait de la manière suivante:

Par exemple, recruter dans nos campagnes une compagnie de 100 jeunes gens qui ne formeraient qu'une seule société, où ils vivraient en commun, et travailleraient ensemble, je suppose, pour l'espace de trois ans.

Chacun apportant \$100, cela donnerait \$10,000 pour commencer; avec cette somme on peut avoir beaucoup de provisions, animaux et instruments.

Ces jeunes gens, ainsi réunis, feraient plus d'ouvrage que le même nombre isolément et par là éviter beaucoup de perte de temps. Si un homme seul fait un baril de potasse en deux mois, malgré la difficulté à faire seul l'ouvrage, 100 devront facilement en faire 600 barils en douze mois. Le quintal de potasse se vend de \$25 à \$32, ce qui formerait à 28, la somme de \$16,800, mais pour mettre le chiffre au plus bas, disons \$10,000 seulement, ce qui serait pour les trois ans, y compris les \$10,000 d'entrée, le montant de \$40,000.

Ce n'est pas tout.

Revenons à la loi de colonisation de l'Hon. Chauveau. Cette loi est restée lettre morte. Quelques divisions électorales ont commencé à former des sociétés de colonisation qui, ensuite, sont tombées; prenons, par exemple, le comté de Terrebonne, ce comté a eu sa société de colonisation, il y eut des souscriptions de payées et le gouvernement a donné sa part, mais quand l'argent fut réalisé, la question la plus difficile était: comment placer cet argent? Il n'y avait point d'association de colons auxquels la comté pouvait donner cet argent, le donner aux colons en général, cela devenait absolument nul, relativement aux besoins? Il fallut l'employer pour faire ouvrir des chemins tandis que le gouvernement en faisait déjà faire. De là la chute de la société. Quand il y aura des associations de colons, comme j'ai dit plus haut, alors chaque comté aura intérêt à former des sociétés de colonisation et apporter son contingent dans la colonisation. Chacun de ces comtes fournissant des colons sociétaires, il ira de son honneur et de son devoir de fournir sa part d'argent.

Ainsi, il y a dans la Province, 64 divisions électorales, toutes ces divisions n'apportent pas également; peut-être même quelques-unes n'apportent rien, mais en somme la chose étant menée activement sous le rapport de l'organisation l'on doit croire naturellement qu'elles rapporteront une somme équivalente à \$100.00 chacune, qui serait \$6400 par année, et si l'on y ajoute l'octroi du gouvernement, cela fera \$12,800, qui pourraient être donnés à ces associations de jeunes colons. De plus, le gouvernement étant obligé de donner le dixième lot, l'association n'en aurait que 90 à payer pour les 100 lots que l'association serait obligée d'acheter pour ses membres.

Pendant ces trois ans, ces jeunes gens vivraient avec plaisir ne se trouvant point dans l'isolement, le travail leur serait facile, et ils pourraient, en outre, s'instruire durant les heures de loisir.

Enfin, si l'on réunit tous ces moyens: qui, joints au capital re

présenté par le travail des colons, nous pourrions arriver à un résultat tel qu'au bout de trois ans, les associés auraient un lot de terre payé, un défrichement de 20 arpents, une maison, une grange et étable, provisions pour un an, et des animaux suffisamment pour leur petite ferme.

Par ce moyen, en peu d'années, l'on pourrait établir plusieurs paroisses formées par nos jeunes gens qui sans cela se seraient expatriés comme les autres, qui y vivraient contents et avec de grandes espérances pour l'avenir.

Il y a dans les townships de Wolfe et Salaberry, une vallée où l'on pourrait établir plusieurs paroisses sur un terrain uni et où le sol est bien fertile, des chemins de colonisation traversent tous ces parages.

Par ces moyens, la colonisation marcherait certainement plus rapidement et d'une manière plus certaine, surtout si l'on nommait des agents, comme nous l'avons dit plus haut, bien dévoués et ayant des aptitudes à la chose, tant pour recruter les colons dans les différentes paroisses, que pour établir les diverses sociétés de colonisation dans les divisions électorales, et surveiller la bonne administration de l'association en opération.

Il est aussi à remarquer que les jeunes colons, ainsi organisés seront plus attachés au sol et par ce système coûteront meilleur marché que ceux qui nous viennent de l'étranger.

Guérison des causes du mal avant de fermer la plaie.

Les vingt règles du charretier

Un homme qui savait bien conduire et gouverner les chevaux, nous regrettons de ne pas savoir son nom, a donné une instruction pour les cochers formulée en 20 règles. Voici ces règles avec quelques changements pour les charretiers :

1, 2.—Les traits et les chainettes doivent être assez courts pour que les chevaux puissent facilement arrêter la voiture et diriger le timon. Cependant les chainettes doivent être assez longues pour que dans les mauvais chemins les chevaux puissent s'éloigner l'un de l'autre. Les chevaux au chariot du cultivateur ne peuvent être attelés comme ceux qui sont attelés à une calèche.

3.—Avant de partir, le charretier doit prévenir ses chevaux, de manière qu'à son commandement ils soient prêts à donner ensemble dans les traits.

4.—Si un cheval ne prend pas volontairement, il faut se garder de faire usage du fouet pour le faire prendre avec les autres; ce serait le moyen de tout gâter.

5.—Les chevaux deviennent rétifs par la faute des hommes, parce que leur premier maître a été un charretier maladroit et brutal. Celui qui a le malheur d'avoir un cheval rétif ne doit pas espérer de le réduire par la force; il faut au contraire le flatter, lui donner de bonnes paroles et attendre avec une patience incalculable qu'il se décide à partir.

6.—Celui qui ne sait pas faire usage du fouet ne fera jamais un bon charretier.

7.—Si on veut faire sentir légèrement le fouet à un cheval qui se néglige, il faut laisser tomber la lunière de toute la longueur sur les côtes du côté extérieur. Il ne faut pas fouetter sur les fosses ou dans les jambes, ce qui peut faire ruer un cheval.

8.—Si un premier et léger coup de fouet ne suffit pas, on en donne un second coup, puis un troisième, et toujours plus fort, jusqu'à ce qu'on ait déterminé une action suffisante. Mais il n'est jamais nécessaire de fouetter sans nécessité. En fouettant quand il n'est pas nécessaire, on fait inutilement souffrir un cheval; en outre, s'il a de la sensibilité, il se lance en avant, il peut se blesser la bouche par le mors et peut se donner des atteintes. De violents efforts amènent la ruine des jarrets, et en même temps on met le trouble dans tout l'attelage.

Il suffit, ordinairement, à un bon charretier d'appeler par son nom un cheval qui se néglige.

9.—Le bon cocher doit toujours avoir ses chevaux dans la main, et sa main doit être faible comme un mur et élastique comme un ressort d'acier.

Le charretier ne peut pas avoir ses chevaux dans la main comme le cocher; mais les chevaux au chariot doivent être toujours sous les yeux et sous le fouet du charretier, qui, marchant près de l'épaule du porteur, surveille continuellement ses che-

vaux pour que tous tirent également. Si cela n'a pas lieu, tantôt un cheval, tantôt l'autre, pousse le timon à droite ou à gauche, et l'attelage a double peine; ou bien le cheval qui est paresseux reste en arrière et ruine celui qui a de l'ardeur.

10.—Sur une route, comme dans un mauvais chemin, il est de règle qu'on doit toujours suivre l'ornière. La voiture qui suit l'ornière exige généralement moins de tirage, sa marche est plus régulière, les chevaux marchent plus facilement et se fatiguent moins.

11, 12, 13.—Le cocher sur une grande route va presque toujours au trot. Le charretier ne va qu'au pas. Selon qu'il est plus ou moins chargé et selon l'état du chemin, le charretier allonge ou ralentit le pas. En général on ne doit jamais trop charger. Les chevaux du cultivateur n'ont pas un service régulier comme ceux qui marchent constamment sur la grande route; ainsi les cultivateurs ne doivent pas trop charger pour n'être arrêtés nulle part, et ils ne doivent pas laisser prendre à leurs chevaux l'allure lente des chevaux de roulage. Au chariot comme à la charrue et surtout à la herse, les chevaux d'agriculture doivent marcher d'un bon pas. Mais il est bien entendu que toujours l'allure doit être ralentie, selon que le tirage devient plus pénible.

14, 15, 16.—Quand on a à monter une côte, l'allure doit être nécessairement ralentie. Si la montée est longue, un bon charretier arrête de distance en distance, pour laisser pendant quelques instants souffler ses chevaux.

Dans un très-mauvais chemin, dans un passage difficile, si le charretier voit que ses chevaux, après de violents efforts, sont près de renoncer, il doit les arrêter et jamais ne les laisser arrêter d'eux-mêmes. Les chevaux qui se sont arrêtés d'eux-mêmes semblent croire que le fardeau est au-dessus de leurs forces et ne sont plus disposés à reprendre franchement; les chevaux au contraire qui ont confiance dans leur conducteur, après qu'ils se sont arrêtés à son commandement et qu'ils ont soufflé pendant quelques instants, sont prêts à repartir avec une nouvelle ardeur aussi à son commandement.

Dans une montée, le charretier doit, pour arrêter, choisir un endroit où le cheval puisse repartir facilement. Il ne doit pas négliger de mettre une pierre sous une roue, pour que les chevaux puissent reculer un peu sans que la voiture recule. S'il le peut, il placera sa voiture un peu en travers de la route et en repartant, au lieu d'attaquer tout droit la montée, il obliquera à droite ou à gauche, autant que le lui permettra la largeur du chemin. Le bon charretier ne ménagera pas ses peines pour serrer la mécanique dans les descentes. La mécanique est un instrument précieux qui est devenu indispensable. C'est beaucoup plus en retenant qu'en tirant qu'il fatigue les jarrets des chevaux. Même avec la mécanique serrée, on ne doit pas trop allonger le pas dans les descentes.

17, 18.—Si le bon charretier ne presse pas trop ses chevaux, s'il les ménage dans les descentes et dans les montées, il ne perd pas non plus son temps sur les chemins; et quand il est dehors, il se rappelle que moins ses chevaux passent de temps au dehors, plus il leur en reste à passer à l'écurie.

Si le charretier a une longue route à faire et qu'il soit dehors à midi ou pendant la nuit, il tâchera de placer ses chevaux dans une bonne écurie et de les mettre à l'abri des coups de pieds. Il fera surtout attention que leur avoine ne leur soit pas volée ou mangée par d'autres chevaux. S'ils ne veulent pas boire, il leur mettra dans l'eau un peu de son ou de farine. S'il ne peut s'arrêter que pour un quart d'heure ou une demi-heure, il donnera à chaque cheval une livre à deux livres de pain, et ne les fera boire qu'au moment de repartir.

Quand on ne dételle pas et qu'on débride les chevaux, il faut toujours décrocher les traits.

Il y a des charretiers paresseux et ivrognes qui restent pendant des heures entières dans un cabaret, assis dans une chambre chaude, près d'un pot de bière ou d'une bouteille de whisky, tandis que les pauvres chevaux sont dehors exposés au froid, au vent ou à la pluie. A ces bourreaux de chevaux, nous voudrions qu'on appliquât la loi qui punit la cruauté envers les animaux. Ces mauvais charretiers croient faire beaucoup s'ils jettent par terre devant leurs chevaux une poignée de mauvais foin. L'homme qui aime ses chevaux, s'il ne peut pas dételer, leur donne l'a-

voies dans une musette qu'il leur suspend à la tête; on est ainsi sûr que chaque cheval mange sa ration sans que rien puisse s'en perdre.

Tous les cultivateurs savent combien les refroidissements sont dangereux pour les chevaux; ils doivent donc mettre tous leurs soins à les en préserver. Pour cela, il faut autant qu'on le peut, ne pas les laisser exposés au froid et à la pluie. Si l'on doit s'arrêter et que l'on soit forcé de laisser les chevaux dehors, il faut arriver lentement, de manière qu'ils ne soient pas en sueur, les couvrir si l'on peut, et surtout ne les laisser arrêtés que le moins longtemps possible.

19.—Il est important, que deux chevaux attelés ensemble soient de même tempérament, et d'égale force: si un cheval paresseux et un cheval ardent, un cheval fort et un cheval faible sont attelés ensemble, le mauvais cheval ruine le bon. Souvent il vaut mieux n'atteler que trois chevaux, que de nourrir un quatrième, un mauvais rosses.

20.—Le charretier doit avoir toujours les yeux sur la route en avant de ses chevaux. Cela doit devenir une habitude, de manière qu'il voie de loin les obstacles et choisisse le meilleur chemin.

Un charretier qui n'a pas cet amour de ses chevaux, qui ne sent pas, qui ne voit pas pour eux, qui ne leur donne pas tous ses soins, qui ne cherche pas autant qu'il est en lui à alléger leur tâche, qui, à moitié endormi, semble ne pas regarder plus loin que leurs queues, celui-là mérite tout au plus qu'on lui donne à conduire des ânes.

Ces règles ont été destinées aux cochers, celui qui les a écrites ne pensait pas aux charretiers-cultivateurs, dont la tâche est beaucoup plus difficile. Le cocher ne quitte que, bien rarement la grande route; le charretier-cultivateur n'a le plus souvent que de mauvais chemins, et pour sortir les récoltes des champs et des prés, le bois des forêts, pour transporter le fumier, il n'a pas du tout de chemin. Il faut souvent qu'il traverse des terres défoncées par la pluie, qu'il passe des fossés et des ravins, qu'il monte ou descende des pentes rapides. C'est alors qu'on peut reconnaître un habile charretier. S'il a un mauvais passage à franchir, il ne reste pas arrêté, il ne verse pas, il ne déchire pas ses harnais, il ne brise pas son chariot. Si dix fois il arrête ses chevaux, dix fois ceux-ci, à son commandement, reprennent avec une nouvelle ardeur. On voit alors qu'ils comprennent qu'ils doivent déployer toutes leurs forces, et on peut dire que le bon charretier fait les bons chevaux.

L'Américain Rarey, le célèbre dompteur de chevaux, dit qu'un véritable homme de cheval, doit être également étranger à la colère et à la crainte. Aussi un bon charretier sera courageux, mais il sera calme et patient. Ses chevaux le respecteront et l'aimeront. Il ne s'enivrera pas, parce que l'homme ivre n'est plus en état de se conduire lui-même et encore moins de conduire un attelage. Il sera actif, laborieux, ami de l'ordre et de la propreté. Que ses chevaux soient attelés au chariot ou à la charrue, il fera avec eux beaucoup d'ouvrage et il le fera bien. S'il sert, il sera toujours honnête et dévoué à son maître. Voilà certes une belle carrière, et celui qui la parcourra ainsi y trouvera honneur, plaisir et profit.—FELIX VILEROY.

Les oiseaux

Nos lecteurs liront avec plaisir cet excellent article sur les oiseaux, dû à la plume de M. De Mortillet; c'est un appel qu'il fait aux amis comme aux ennemis des oiseaux: les sauveurs de nos récoltes comme la joie dans nos bocages, la vie des champs comme le dit si bien l'auteur de ce remarquable plaidoyer en faveur des oiseaux:

Les oiseaux! ce mot seul réveille en moi tout un monde d'idées que je désespère de traduire, tant elles arrivent nombreuses et pressées.

L'oiseau est la vie des champs, l'âme des bois, l'hôte des cieux, le rêve aimé, l'idéal de l'amour.

J'aime son chant, mélodieux, son roucou monotone, son cri plaintif, sa voix de toute sorte; j'aime sa parure éclatante, ses riches couleurs et aussi sa robe brune et ses tons effacés; j'aime à grâce, sa prestesse, sa turbulence et jusqu'à sa gaucherie;

j'aime ses mouvements onduleux et doux, vifs et sautés; son vol rapide et lourd, son œil brillant de convoitise ou effaré par la crainte, sa patte fine et nerveuse, son bec effilé comme une aiguille ou puissant comme un étou.

L'oiseau est pour moi un merveilleux résumé de la création; il traduit mes impressions, il est mon conseiller, il endort mes douleurs, il me rend la foi dans l'avenir. Je l'appelle, il me répond; je conçois parfaitement les conversations de saint François d'Assises avec ses amis les oiseaux. Comme lui j'en suis entouré; mais ne craignez point, vous ne rencontrez chez moi ni cages, ni volières. Priver l'oiseau de sa liberté, lui qu'il aime et d'espace, me paraît un crime; jamais je ne ferai deux esclaves à la fois: moi geôlier, lui prisonnier.

Combien je préfère les douces avances auxquelles il répond si bien! Ces grands arbres, ces ombrages épais, ces bosquets touffus, ont été créés pour lui. Il le sait, et chacun, à son gré, vient y établir sa demeure; car l'être collectif se divise en groupes nombreux qui tous n'ont pas les mêmes us et coutumes; les uns choisiront les cimes élevées, les autres cacheront leurs amours dans l'enfourchure des branches, ceux-ci rechercheront les buissons, à ceux-là il suffira d'une touffe d'herbe ou d'une motte de terre; qui préfère les arbres toujours verts, qui ceux à feuilles caduques; tel, pour bercer ses petits, suspend son nid à rameaux flexibles, tel l'établit solidement à l'abri des vents. Il en est qui recherchent les vides qui s'opèrent naturellement dans les vieux arbres; ceux-là n'auront que l'embaras du choix, car je leur creuse des nids artificiels qui simulent la nature et qui leur offrent des retraites d'autant plus assurées que l'entrée est proportionnée à la grosseur de l'espèce.

Avez-vous observé parfois le nid du pinçon ou du chardonnet? Après l'avoir admiré, décomposez l'édifice, vous y trouverez de la mousse, des lichens, du chanvre, de la laine, du crin, des plumes, etc., etc. Tous ces matériaux sont longs à rassembler; au printemps je les tiens à la disposition de mes hôtes, les disséminant ça et là, les accrochant aux buissons où ils ne tardent pas à être enlevés: il faut bien s'aider entre amis. Pour eux coule constamment, au travers de la prairie, une eau limpide et pure; chaque jour ils viennent s'y désaltérer. De loin en loin le ruisseau s'élargit en salle de bains sous forme de bassins peu profonds. C'est plaisir de les voir s'y ébattre, plonger et retirer rapidement la tête, tapoter de l'aile la surface de l'eau; puis sur la branche voisine réparer au soleil les désordres de leur toilette.

Pour eux sont plantés tous les arbres et arbustes à fruits en baie; les Mahaleb, les Nerpruns, les Lauriers, les Viorner, les Sureaux, les Cornouillers, les Epine-Vinettes, les Troènes, les Alisiers, les Sorbiers, les Plaqueminières, les Genévriers, les Houx, le Liège, et tant d'autres. Il en est pour tous les goûts et pour toutes les saisons. Mais l'hiver se prolonge-t-il? J'éteinds sur le manteau de neige qui recouvre les prairies le résidu des granges, les débris du fenil.

Constamment je pourchasse les déniches, les chasseurs, les fouines, les chats, les belettes, les ennemis de toute sorte. Un danger imprévu survient-il? L'oiseau menacé crie au secours; aussitôt que j'apparais, il se tranquillise; le péril conjuré, il me régalé d'une ariette de sa façon.

Le résultat le voici: outre la nombreuse série des oiseaux de la localité, beaucoup d'autres sont venus me demander asile et protection. Dans un clos de quelques arpents nichent maintenant les grives, le merle, le lauriet, la tourterelle, la calandre alouette des coteaux; mes nids artificiels sont peuplés de mésanges, de rossignols de muraille, de grimpeaux, de torcols. Tout ce peuple ailé circule, chasse, chante; le mouvement est incessant, la vie est partout, les groupes s'animent; pas un buisson qui ne cache une famille, pas une feuillée qui ne recèle un doux mystère.

Faudra-t-il maintenant pour nos oiseaux procéder par catégories, noter les méfaits et les services, établir une balance pour chacun, décerner des primes d'encouragement aux uns, dresser des listes de proscription pour les autres? Je suis qu'il est de mode aujourd'hui de procéder ainsi; tel qui n'a jamais étudié les mœurs, déclarera gravement que celui-ci est utile et celui-là nuisible; la forme du bec en décidera le plus souvent: les bœufs fins ne vivront que d'insectes, les gros becs ne s'attaqueront

qu'aux grains.

Erreur capitale! Les uns, il est vrai, ont une tendance plus marquée, pour la nourriture végétale, les autres pour la nourriture animale; mais tous, à très peu d'exceptions près, sont omnivores: les *fauvettes*, par exemple, s'accommodent très-bien des baies du sureau et de celles du cornouiller; elles ne se feront pas, faute même d'attaquer vos figes les plus sucrées et vos ruisseaux les plus délicats; alors que le moineau franc dévorera autant d'insectes que de grains.

Pourquoi encore ne protéger que les petits oiseaux? que vous ont fait les gros? Est-ce que la cigogne ou le courlis, si vous pouviez les fixer dans votre jardin ne vous seraient pas éminemment utiles? Pourquoi courir sus aux bandes d'étourneaux et de corneilles qui viennent s'abattre dans vos guérets? Plus sage que nous, l'habitant de la Suisse Allemande sait reconnaître leurs services; il a fixé le premier en facilitant sa nichée, et j'ai vu la seconde suivre la charrue jusque sous les pas du conducteur.

Pour moi, tous les oiseaux ont leur utilité, du plus au moins, bien entendu; tous concourent à maintenir les grandes lois harmoniques de la nature; et si une seule espèce disparaissait, ce ne serait jamais, je le erois, sans inconvénient pour nous. Je ne sais même si je dois faire une exception pour les tyrans du genre pour les pirates de l'air, car il ne m'est pas démontré que les oiseaux carnassiers ne détruisent pas autant d'ennemis que d'auxiliaires. Leur rôle, au reste, dans la création, est évidemment de maintenir l'équilibre entre les espèces; mais ce rôle nécessaire, indispensable même, dans les contrées sauvages ou peu fréquentées par l'homme, devient superflu dans celles où une civilisation exagérée a créé à l'oiseau des dangers sans nombre et s'est ainsi chargée de limiter les espèces au-delà du besoin. Aussi dans ces contrées voyons-nous l'oiseau de proie devenir, de plus en plus rare. A lui seul je déclare la guerre, et encore en excepterai-je les rapaces nocturnes qui vivent généralement de rongeurs.

Tous les autres, je les attire autour de moi, je les entoure de soins et de prévenances, je fais de l'acclimation libre. Ma sollicitude s'étend bien au delà de cette protection banale et de convention des petits oiseaux qui traînent dans la plupart de nos feuilles agricoles, se dissipe en paroles et procède surtout par catégories.

Maintenant, que dire de ceux qui ne veulent voir dans tout le genre que des ennemis et qui veulent tous les oiseaux à la proscription? Il suffit, je le sais, qu'une proposition soit généralement admise, pour qu'aussitôt certains tempéraments chagrins se croient tenus de s'inscrire contre. Il faut les excuser; ils n'ont, le plus souvent, pas d'autres moyens de mettre en relief leur petite personnalité. Mais, certes, je ne saurais ranger dans cette catégorie M. Carrière. J'en suis donc à me demander comment et pourquoi un homme de talent, de savoir, un esprit distingué, voué au culte du bon et du beau, a pu entreprendre une véritable campagne contre les oiseaux. Je ne saurais me l'expliquer que par un de ces effets de *dimorphisme* intellectuel que le rédacteur en chef de la *Revue horticole* sait si bien mettre en relief dans l'ordre physique.

Autour du chef sont naturellement venus se ranger les satellites: parmi eux M. E. Perris fait d'abord une charge à fond sur les bataillons allés, auuf à s'exprimer ensuite avec chacun en particulier. Je ne sais si M. Perris admet la doctrine nouvelle du *transformisme*; mais il faut croire qu'il ne descend pas de l'oiseau, car il n'est pas tendre pour lui.

Quant aux griefs, je n'ai ni la volonté ni le loisir d'entrer dans les détails; le thème le voici: les insectes sont si nombreux, leur multiplication si rapide, que le vide opéré par les oiseaux est insignifiant; et d'ailleurs, s'ils nous rendent quelques services, ils nous les font bien payer.

Faut-il le répéter encore? Dans la grande bataille de la vie, le créateur a si admirablement proportionné l'attaque et la défense, que les différents êtres, après des combats incessants, n'aboutissent en définitive qu'à se limiter les uns par les autres et à maintenir un équilibre nécessaire. Telles sont les lois générales qui régissent notre globe: demander à l'oiseau d'en sortir, c'est lui assigner un rôle impossible; l'homme seul, bien qu'impulsé à prévaloir contre le principe fondamental, peut arriver à modifier l'application à son avantage ou à son détriment; selon

qu'il saura ou non distinguer ses amis de ses ennemis; favoriser et multiplier les premiers, au lieu de leur déclarer une guerre insensée.

Pour mon compte, je n'essaierai pas d'établir le bilan de chacun de mes hôtes; mais j'affirme à MM. Carrière et Perris ceci: depuis que j'ai attiré autour de moi des oiseaux de toutes sortes, mes arbres pousaent avec plus de vigueur, mes fruits sont plus sains et plus nombreux. Est-ce à dire qu'il ne manquera pas une cerise à l'appel, que les grappes de raisins seront parfaitement intactes; que les épis ne seront jamais attaqués et les graines du potager toujours respectées?

Evidemment non; mais ne sommes-nous pas tenus à nourrir le bœuf qui trace nos sillons, le cheval qui nous sert, le chien qui nous tient compagnie, tous nos auxiliaires, enfin. Quel est le travailleur qui n'exigera pas une juste rémunération de ses peines? M. Carrière lui-même n'a-t-il pas droit à une légitime rétribution qui n'égalerait jamais les services qu'il rend à la science? Pourquoi donc exclure l'oiseau de cette règle générale? A mon sens, la dime prélevée ne sera jamais l'équivalent des services rendus; mais admettons que méfaits et services se compensent, supposons même, si vous y tenez, que les premiers l'emportent sur les seconds, faudra-t-il ne tenir aucun compte de l'agrément répandu autour de nous? Ne devons-nous pas encore de la reconnaissance à tous ces infatigables chanteurs, à tous ces êtres gracieux qui charment à la fois nos oreilles et nos yeux? Si, dans l'existence, nous ne devons rechercher que le côté purement matériel, pourquoi le parc, pourquoi le jardin d'agrément? Evidemment c'est du terrain volé aux plantes productives: Quo penserait M. Carrière d'une campagne entreprise contre la fleur et l'arbre d'ornement? L'oiseau n'est-il donc pas le corollaire obligé de l'un et de l'autre?

Faut-il redire ici les tristes impressions que j'ai éprouvées en parcourant certaines contrées du Midi où la destruction touche à sa dernière limite? Pas une voix dans la campagne, pas un mouvement dans l'arbre chétif et rabougri, pas un cri, pas un chant dans le guéret: rien, absolument rien, qu'un paysage monotone, un soleil de plomb et des vignobles sans fin, rongés par des myriades d'insectes.

Combien différents ma douce retraite! dès l'aube, l'alouette s'élançe en papillonnant, monte, monte toujours, jetant au vent ses notes perlées qui m'arrivent encore, alors qu'elle a disparu à mes regards; dans la grande pins, le merle siffle son air favori; dans le fourré, la fauvette gazouille gentiment; et perché, bien en vue, le pinson redit à satiété sa courte chanson. La grive, le chardonneret, le mésange, le rouge-gorge, le tarin, la linotte, le loriot, le bruant, le verdier, célèbrent à qui mieux leurs amours. Le moineau piaille sur les toits, l'hirondelle babille dans l'espace; au bord de l'eau la bergeronnette chantonne en bochant la queue cochée dans le feuillage avec sa compagne, la tourterelle tendrement roucoule; pendant que le coccyz, en manteau gris, sournoisement redit son nom. Chut! le rossignol prélude: quels sons mélodieux, quels flots d'harmonie, quelle flexibilité dans ce godeler souple et délié! mais c'est surtout lorsque la nuit étendra son voile, lorsque la terre sera alléee, que cet infatigable chanteur modulera ses plus délicieuses roulades.

Entouré nuit et jour de chants et de poésie, vous me pardonneriez si mon style s'en ressent un peu, mais soyez bien convaincus que la fantaisie n'est pour rien dans les deux tableaux que je viens de tracer; ils sont au contraire saisis sur le vif et tracés d'après nature.

Maintenant est-il vrai, oui ou non, que l'oiseau est traqué de toute part; qu'une guerre acharnée lui est partout déclarée; guerre par le plomb, par le piège, par le filet; guerre par l'enfant, par l'homme fait; guerre sans trêve ni merci ne respectant ni les saisons, ni la couvée, ni les lois existantes. Si tout cela est vrai, que réclament donc ceux qui s'inscrivent contre l'oiseau? Veulent-ils pire? Je les en défie, car cela n'est pas possible. Demandent-ils le maintien de cet état de choses? Mais alors ils arriveront indubitablement, et avant peu, à la désolation de nos jardins et de nos champs. Car il est un autre fait impossible à nier, c'est la diminution rapide de l'oiseau quel qu'il soit et dans quelque contrée que ce soit, tout au moins dans notre pays.

Ce plaidoyer, je l'adresse à tous les agriculteurs, à tous les

horticulteurs grands et petits, car je suis intimement convaincu de l'utilité des oiseaux.

Je l'adresse aux Gouvernants, à nos assemblées parlementaires, à toutes les sociétés protectrices, aux instituteurs de toute sorte, aux curés de campagne, aux maîtres d'école, aux gendarmes, aux gardes champêtres, afin que chacun dans sa sphère accorde aide et protection à mes amis les oiseaux.

Je l'adresse à tous ceux qui se plaisent aux champs, qui aiment la nature, le beau, les arts, la poésie.

Je l'adresse aux esprits bienveillants, aux cœurs aimants, aux âmes sensibles; à tous ces titres je le mets, tout particulièrement, sous le patronage des femmes.

Pour terminer, je l'adresse à tous les adversaires des oiseaux, persuadé que, après avoir réfléchi, ils seront les premiers à réclamer qu'on mette un frein à cette furor de destruction qui nous livrerait en pâture aux infiniments petits. — De MORTILLET.

Des Sociétés d'agriculture

Fruits qu'on peut en retirer, en faisant partie de ces sociétés et en suivant attentivement leurs travaux.

La routine enracinée ne se découvre que très-lentement; les diverses associations agissent dans un même but, celui de faire progresser l'agriculture et d'étouffer graduellement les mauvais procédés suivis par les cultivateurs.

Tout cultivateur intelligent qui veut réaliser des bénéfices, peut arriver à bien faire, en repassant, en réfléchissant attentivement sur les leçons et les bons exemples donnés par les Sociétés d'agriculture. Ces Sociétés d'agriculture ne peuvent manquer, de leur côté, de faire des efforts pour stimuler le zèle, et cela en préconisant les bons procédés qui lui arrivent par les cultivateurs pratiques, procédés quelquefois inconnus aux meilleurs agriculteurs théoriciens.

Pour arriver à ces bons résultats, sans avoir la prétention de ne rien commander, nous croyons qu'il serait utile que les Sociétés d'agriculture s'occupassent à former des cercles agricoles dans chaque paroisse; il ne suffit pas d'une seule réunion par année; le jour de l'exposition, il faut que chaque Société d'agriculture se mette en communication constante avec les cultivateurs, de leur demander plus souvent le genre de culture suivi par chacun, ce qu'ils font, ce qu'ils obtiennent sur leurs champs, s'informer du verger, car le verger compte, pour quelque chose dans une petite comme dans une grande exploitation.

De cette bonne habitude, d'interroger, reviendraient peut-être de bons renseignements; le cultivateur, de son côté, comprendrait que, si, en plume, ne peut rendre des services à l'agriculture, son bon sens, à son tour, peut réparer ce manque d'instruction qu'il n'a pu acquérir pendant sa vie laborieuse et modeste.

Cette manière de procéder, rendrait tout le monde plus ou moins orateur, chacun tiendrait sa motte prête pour la faire valoir au besoin. Puis on se dirait à l'occasion: Mon voisin L... a bien parlé hier au soir au Cercle agricole; je veux parler, moi aussi; on est là tout à fait en famille; on se pardonne facilement les fautes de français, on écoute bien plus volontiers le bon côté des paroles, celles qui expliquent ce qu'il faut faire pour bien réussir en culture.

Un autre viendrait dire un mot de ses abeilles: "Je ne suis pas bien rassuré, dirait-il, sur la manière de les loger et de les bien tenir; je erois que je me trompe souvent en leur enlevant ce que je devrais leur laisser; mon désir serait d'écouter un agriculteur compétent, qui pût m'indiquer les moyens de mieux faire. Alors l'agriculteur entendu viendrait faire ressortir les avantages qu'il y a d'avoir un rucher bien monté, bien entretenu; il viendrait faire comprendre que c'est un profit presque assuré d'avoir des abeilles.

Enfin, le groupe s'augmentant, ne pourrait-on rencontrer le fils d'un brave cultivateur qui, ayant quitté son village, viendrait accoster un des vieux amis de son grand-père, et lui dire qu'il arrive de la ville, pour se reposer un peu, attendu que, dans le magasin où il est commis, il y a de la besogne; puis, continuant, il raconte que, malgré le travail, cet emploi est bien plus agréable que celui de l'agriculture; on y éprouve peu de désagrément, on n'est débarrassé du gros patois de la campagne; les allures des

villes diffèrent beaucoup de celles des cultivateurs; bref, sa position d'employé est sur le point de s'améliorer; il espère un bon mariage et devenir commis de 1re classe avec de bons appointements, chauffé et éclairé. Et la nourriture, où la prendrez-vous? pourrait dire un brave campagnard; votre salaire ne sera que suffisant pour vos plaisirs et vos habits. Tenez, mon cher ami, essayez-moi, restez ici avec nous; conservez les immeubles que vous voulez vendre, nous savons cela; restez avec vos deux frères aînés à élever, comme eux, des animaux, à suivre la charrue; vous comprendrez plus tard les bons conseils de votre ancien cousin. Ce bon petit Monsieur, après avoir rougi un peu, ne serait-il pas à croire qu'il reviendrait à de meilleurs sentiments et qu'il demanderait, lui aussi, à faire parti de la Société d'Agriculture et du Cercle agricole.

Le drainage

Tout le monde ne comprend pas comment il se fait que de petits tuyaux de poterie, mis bout à bout dans le sein de la terre, à une profondeur moyenne de trois pieds et avec une pente de 1 pouce peuvent accroître les récoltes dans une proportion merveilleuse.

On croit généralement que le drainage se borne à favoriser l'écoulement des eaux, qu'ainsi le drainage n'est réellement utile que dans les terres et les prés humides, et qu'il ne fait sentir ses effets que durant les années pluvieuses.

Dans le drainage, comme en tout, il y a la chose palpable qui saute aux yeux, puis celle qu'on n'aperçoit que par la réflexion et les yeux de l'intelligence.

Le drainage ne débarrasse pas seulement les champs de l'excès d'humidité qu'ils peuvent contenir, mais en outre il assainit, il modifie le sol arabe en introduisant sans cesse l'air atmosphérique dans le sous-sol et en produisant ainsi une espèce de fraîcheur souterraine.

Voici comment le phénomène se produit:

Aussitôt que les tuyaux ou drains n'ont plus assez d'eau pour couler pleins, il est clair qu'un espace vide se forme à la partie supérieure, et la pression atmosphérique venant à s'exercer, l'air s'introduit nécessairement dans cet espace. — Qu'arrive-t-il ensuite?

C'est que l'air passe à travers les interstices des tuyaux pour se mettre en contact avec le sol qui, dès lors, tend à se dessécher, à se fendiller comme à la surface, de telle sorte que son amélioration est produite à la fois par en haut et par en bas. Cette amélioration continue à s'effectuer dans les deux sens, à mesure que l'eau diminue dans les tuyaux. Ceux-ci ne contenant plus d'eau, les fissures de la partie inférieure et de la partie supérieure du terrain se rejoignent; l'air circulant alors librement dans tous les sens, et il y a, suivant l'expression adoptée, jachère.

Mais l'opération du drainage exerce sur la terre une autre action non moins utile.

On sait que la chaleur donne toujours à une masse d'air un mouvement ascensionnel.

Par suite, l'air, aussitôt qu'il est entré dans les drains, est pompé par le soleil et passe des couches plus basses vers les supérieures. Or, les couches inférieures étant saturées d'humidité, l'air prend cet excès d'humidité pour la transporter vers les couches plus élevées où se trouvent les racines. De cette manière, le drainage n'assèche point seulement les terrains durant les années pluvieuses, il les rafraîchit considérablement durant les sécheresses.

Les terres emblavées au printemps en avoine, puis en vesces, etc., sur des terres drainées, ont donné des récoltes des plus satisfaisantes, et ce, malgré les grandes sécheresses; au contraire, les emblavures du même genre faites à la même époque, dans les mêmes conditions, dans des terres analogues, mais non drainées, ont été des plus médiocres et des plus chétives.

On peut donc dire que le drainage est une des découvertes qui honorent le plus le dix-neuvième siècle.

Comment se fait-il que ce procédé bien simple et peu coûteux n'ait pas pris plus de développement dans notre pays?

Cela tient certainement à l'état d'isolement relatif où se trouvent les agriculteurs; ils n'ont pas encore compris toute la force qui réside dans l'association. L'instruction professionnelle

qui leur fait défaut les rend timides et méfians : ne connaissant pas la science, ils ne peuvent apprécier les progrès qu'elle entraîne avec elle ; ils ne voient point qu'elle constitue la base la plus solide de toute espèce d'entreprise.

Ce qui actuellement ne peut être fait isolément, on l'obtiendra par la réunion des efforts collectifs. Ces machines qui, suppléant aux bras qui manquent trop souvent par la campagne, font beaucoup d'ouvrage en peu de temps et pour peu d'argent, mais que leur prix élevé, malgré leur grande force d'action, ne met pas à la portée des petits fermiers,—eh bien, elles pourront être facilement achetées par une association de petits fermiers s'entendant pour les exploiter à leur profit. De même, le drainage—souvent impossible dans une petite exploitation, deviendra toujours chose facile, lorsque des propriétaires voisins seront assez instruits pour apprécier que l'intérêt de chacun est dans le profit de tous, lorsque, faisant taire de mesquines rivalités,—trop souvent le résultat de préjugés invétérés,—ils n'hésiteront pas à s'associer pour drainer en grand et à frais communs.

La est le salut pour nos agriculteurs comme pour nos propriétaires, car c'est le seul moyen d'amener une augmentation des produits de la terre, en même temps qu'une diminution dans les frais généraux.—Les cercles agricoles amèneront cette union tant désirée, qui sous tous les rapports est indispensable au progrès de l'agriculture. Le Parlement fédéral, par son premier ministre, M. Mackenzie, a annoncé dernièrement en Chambre que les cultivateurs peuvent se suffire à eux-mêmes ; qu'ils n'ont pas besoin de l'intervention du Gouvernement Fédéral. C'est un compliment assez flatteur, mais qui n'est pas moins une injustice portée à la classe agricole. Si donc, à Ottawa, on désire ne s'occuper que de la classe commerciale et industrielle, c'est pour vous une raison de plus de vous unir dans le but de combattre toute action contraire à vos propres intérêts.

Petite Chronique

Notre commerce de fromage, de beurre et d'œufs

Malgré la crise financière qui a paralysé presque toutes les branches de commerce et d'industrie, notre commerce de fromage est dans un état des plus florissants et se développe avec une rapidité étonnante. Le tableau suivant des exportations annuelles de fromage canadien depuis 1869 fait voir la marche rapide de cette branche de commerce :

	lbs.	Valeur.
1869.....	4,503,870	\$ 549,572
1870.....	5,827,782	674,485
1871.....	8,271,439	1,100,906
1872.....	16,734,025	1,840,264
1873.....	19,483,211	2,280,412
1874.....	24,050,982	3,723,201
1875.....	32,342,030	3,686,226

C'est à dire que nos exportations de fromage sont huit fois plus considérables qu'il y a sept ans. Des 32,342,030 lbs. exportées en 1875, 30,880,363 lbs. ont été expédiées en Angleterre et 1,406,806 aux Etats-Unis.

Les exportations de beurre ont augmenté depuis 1869 jusqu'à 1872, mais après cette année il y a eu une diminution, comme l'indique, du reste, le tableau comparatif qui suit :

	lbs	Valeur.
1869.....	10,853,208	\$ 2,342,270
1870.....	12,250,887	2,353,570
1871.....	15,439,266	3,005,229
1872.....	19,068,448	3,612,679
1873.....	15,208,633	2,808,979
1874.....	12,233,046	2,620,305
1875.....	9,268,044	2,337,324

On explique cette diminution dans la production de beurre par l'augmentation dans la production du fromage. Les demandes de beurre n'augmentent que lentement, car le fromage étant moins cher, tend à remplacer le beurre. Des 9,268,044 lbs. de beurre exportées en 1875, 6,578,405 lbs. ont été expédiées en Angleterre, 1,301,891 aux Etats-Unis, 1,136,231 lbs. à Terre-neuve et 94,069 lbs. aux Indes Occidentales anglaises.

Il y a eu une diminution notable dans les exportations d'œufs durant l'année 1875, comme l'indique le tableau suivant :

	Dozaines.	Valeur.
1869.....	1,539,411	\$184,249
1870.....	2,460,687	314,812
1871.....	3,212,145	424,032
1872.....	3,724,977	454,511
1873.....	3,758,781	509,447
1874.....	4,407,534	587,599
1875.....	3,521,068	434,273

Toute cette diminution se trouve comprise dans les exportations aux Etats-Unis, lesquelles étaient de 4,405,000 douzaines en 1874, contre 3,427,880 douzaines en 1875. La valeur réunie des exportations de fromage, de beurre et d'œufs durant l'année fiscale, expirée le 30 juin 1875 a été de \$6,657,823, soit environ 9 p. c. des exportations totales de la Puissance qui ont été de \$77,866,974.

La valeur des importations de ces articles en 1875 a été comme suit : Œuf, \$8,458, fromage, \$20,159 ; beurre, \$49,050 faisant un total de \$77,665. Ce sont la Colombie et le Manitoba qui ont fait la plupart de ces importations.

La plus grande partie du commerce de fromage se fait à Montréal.

— En prévision d'un changement dans le tarif, les marchands dans toute la Puissance se hâtent de retirer leurs marchandises en douane, et on peut s'attendre que le montant des droits de douane et d'accise sera considérable, pendant le présent mois. A Québec et à Montréal, l'augmentation est notable, depuis quelques jours ; \$51,079 ont été payés en une semaine, dans la journée du 11 février il a été payé \$12,000 sur ces \$51,000. Les recettes de la douane de Hamilton ont été, dans une seule journée, de \$101,000.

Au Saguenay—Tandis que la mi-ère est chez nous, l'abondance règne au Saguenay, grâce à la belle récolte de l'été dernier. Non-seulement la moisson a été considérable, mais encore de la meilleure qualité.

Un correspondant de St. Alphonse, Saguenay, nous informe qu'il s'est récolté de l'orge de soixante livres par minot, mesure rase, ce qui ne s'est jamais vu dans ces parages. Dieu veuille que la moisson prochaine vaille celle de cette année.—L'Erenewment

Œuf artificiel.—On dit qu'un allemand M. Giesling a produit avec un mélange d'ingrédients chimiques soumis à un courant électrique un œuf parfait qu'il a ensuite fait éclore par des moyens artificiels. Le poussin qui en est sorti n'a pas de plumes. C'est ainsi que le génie allemand triomphe de la nature mais ne peut cependant faire pousser des plumes aux poules.

RECETTES

Manière de conserver le miel

On conserve difficilement le miel d'une année à l'autre, parce qu'on ne le place pas dans des lieux propres à cet effet. On suit que le miel s'empare de l'humidité contenue dans l'air du lieu où il est placé, qu'il se dissout, et que, de dur qu'il était, il devient mollet et s'égrip. Pour obvier à ces inconvénients, il faut, aussitôt que le miel est dans des vaisseaux de faïence ou de bois, le bien boucher, et le placer dans un lieu sec et frais. Il ne faut jamais mettre du miel liquide dans un vase contenant du miel qui a pris de la consistance ; ce mélange le fait fermenter et égrip.

Si on veut conserver le miel en état de fluidité d'une année à l'autre, il faut laisser les rayons dans les couvercles, et n'en prendre qu'un besoin, soit pour les abeilles, soit pour sa consommation.

Moyen de raccommoder la porcelaine

Pour raccommoder la porcelaine, faites simplement une mélange de chaux vive et de blanc d'œuf. Ce ciment suffit pour maintenir solidement les parties séparées.